

MÉMOIRE DE LA VILLE DE LAVAL

CONSULTATION PUBLIQUE
SOLIDARITÉ ET INCLUSION SOCIALE

*Vers un troisième plan d'action
gouvernemental*

REMIS AU MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

Table des matières

CONSULTATION PUBLIQUE DU MTESS – 29 JANVIER 2016	4
MISE EN CONTEXTE	4
1. PRÉAMBULE :	6
1.1. L'APPROCHE MUNICIPALE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL	6
1.2. LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE À LAVAL	8
1.3. LAVAL, UN MODÈLE UNIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL	10
2. L'ÉTAT DE LA SITUATION EN MATIÈRE DE PAUVRETÉ ET DE L'EXCLUSION SOCIALE À LAVAL	12
2.1. LA POPULATION IMMIGRANTE	12
2.1.1. Généralités	12
2.1.2. Éducation	14
2.1.3. Famille	14
2.1.4. Revenu et ménage	14
2.1.5. Emploi	16
2.1.6. Enjeux généraux en immigration :	16
2.1.7. Enjeux spécifiques en immigration	16
2.2. LA CONDITION FÉMININE	18
2.2.1. Généralités	18
2.2.2. Revenu et ménage	18
2.2.3. Scolarisation et emploi	20
2.2.4. Enjeux généraux reliés à la condition féminine	21
2.2.5. Enjeux spécifiques reliés à la condition féminine	21
2.3. LES JEUNES (25 ANS ET MOINS)	23
2.3.1. Généralités	23
2.3.2. Scolarité	23
2.3.3. Décrochage scolaire	24
2.3.4. Petite enfance	25
2.3.5. Enjeu général chez les jeunes	26
2.3.6. Enjeux spécifiques chez les jeunes	26
2.4. LES AÎNÉS	27
2.4.1. Généralités	27
2.4.2. Démographie	28
2.4.3. Revenu et ménage	28
2.4.4. Scolarité	30
2.4.5. Enjeux généraux chez les personnes âgées	30
2.4.6. Enjeux spécifiques aux personnes âgées	30
2.5. FAMILLE	31
2.5.1. Généralités	31
2.5.2. Famille avec enfant	32
2.5.3. Famille monoparentale	32
2.5.4. Personne vivant seule	32
2.5.5. Enjeux généraux chez les familles	33
2.5.6. Enjeux spécifiques aux familles	33
2.6. LOGEMENT	33
2.6.1. Généralités	33
2.6.2. Développement résidentiel	34
2.6.3. Offre locative	35
2.6.4. Logement social et abordable	36
2.6.5. Enjeux généraux reliés au logement	37

Mémoire - Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale – Ville de Laval

2.6.6.	<i>Enjeux spécifiques reliés au logement:</i>	38
2.7.	ITINÉRANCE	39
2.7.1.	<i>Jeunes de 18 à 25 ans</i>	39
2.7.2.	<i>Adultes de 25 ans et plus</i>	39
2.7.3.	<i>Enjeux généraux reliés à l'itinérance</i>	40
2.7.4.	<i>Enjeux spécifiques reliés à l'itinérance</i>	40
2.8.	SÉCURITÉ ALIMENTAIRE	40
2.8.1.	<i>Généralités</i>	40
2.8.2.	<i>Facteurs de risque</i>	42
2.8.3.	<i>Accessibilité à l'offre alimentaire</i>	43
2.8.4.	<i>Enjeux généraux reliés à la sécurité alimentaire</i>	44
2.8.5.	<i>Enjeux spécifiques reliés à la sécurité alimentaire</i>	44
2.9.	ENTREPRENEURIAT ET ÉCONOMIE SOCIALE	45
2.9.1.	<i>Économie sociale</i>	45
2.9.2.	<i>Entrepreneuriat</i>	45
2.9.3.	<i>Enjeux généraux reliés à l'entrepreneuriat et l'économie sociale</i>	45
2.9.4.	<i>Enjeux spécifiques reliés à l'entrepreneuriat et l'économie sociale</i>	45
3.	BILAN DU DERNIER PLAN DE LUTTE	47
3.1.	ENJEUX D'UNE ÉVENTUELLE ENTENTE ENTRE LA VILLE DE LAVAL ET LE MTESS / MAMOT	49
4.	VERS UN TROISIÈME PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL	51
5.	CONCLUSION	68
6.	BIBLIOGRAPHIE	70

Consultation publique du MTESS – 29 janvier 2016

Mise en contexte

La Ville de Laval a décidé de soumettre au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS), dans le cadre de la consultation publique touchant la solidarité et l'inclusion sociale, un mémoire intitulé « Vers un troisième plan d'action gouvernemental ».

La Ville de Laval comprend que le MTESS désire, par cette consultation, cerner les enjeux prioritaires pour son prochain plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale afin d'intervenir sur leurs causes et conséquences et ainsi, améliorer les conditions de vie des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale. Par cette consultation, le MTESS désire entre autres :

- cerner les enjeux prioritaires;
- connaître les réalités vécues par les acteurs sur le terrain;
- être informé des exemples de pratiques probantes et innovantes;
- mieux connaître le niveau de concertation des partenaires;

Afin d'orienter et d'aider les acteurs qui désirent influencer le prochain plan d'action du Ministère, ce dernier fournit la définition de la **pauvreté** incluse dans la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (article 2) :

Pour l'application de la présente loi, on entend par « pauvreté » la condition dans laquelle se trouve un être humain qui est privé des ressources, des moyens, des choix et du pouvoir nécessaires pour acquérir et maintenir son autonomie économique ou pour favoriser son intégration et sa participation à la société.

En ce qui concerne l'**exclusion sociale**, dans son rapport intitulé *L'exclusion sociale : construire avec ceux et celles qui la vivent*, le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CÉPE) du MTESS propose la définition suivante :

L'exclusion sociale est le résultat d'un ensemble de processus économiques, politiques, institutionnels, culturels, souvent interdépendants et cumulatifs, qui mettent des personnes ou des groupes à part dans la société (CÉPE, 2014, L'exclusion sociale : construire avec ceux et celles qui la vivent, p. 18).

La Ville de Laval tient à mentionner d'emblée qu'elle appuie les buts visés par la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, plus précisément :

1. Promouvoir le respect et la protection de la dignité des personnes en situation de pauvreté et lutter contre les préjugés à leur égard.
2. Améliorer la situation économique et sociale des personnes et des familles qui vivent en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.
3. Réduire les inégalités qui peuvent nuire à la cohésion sociale.
4. Favoriser la participation des personnes et des familles en situation de pauvreté à la vie collective et au développement de la société.

Mémoire - Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale – Ville de Laval

5. Développer et renforcer le sentiment de solidarité dans l'ensemble de la société québécoise afin de lutter collectivement contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

La Ville de Laval adhère également aux orientations énoncées dans la Loi encadrant la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale du MTESS, soit :

1. Prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale en favorisant le développement du potentiel des personnes.
2. Renforcer le filet de sécurité sociale et économique.
3. Favoriser l'accès à l'emploi et valoriser le travail.
4. Favoriser l'engagement de l'ensemble de la société.
5. Assurer, à tous les niveaux, la constance et la cohérence des actions.

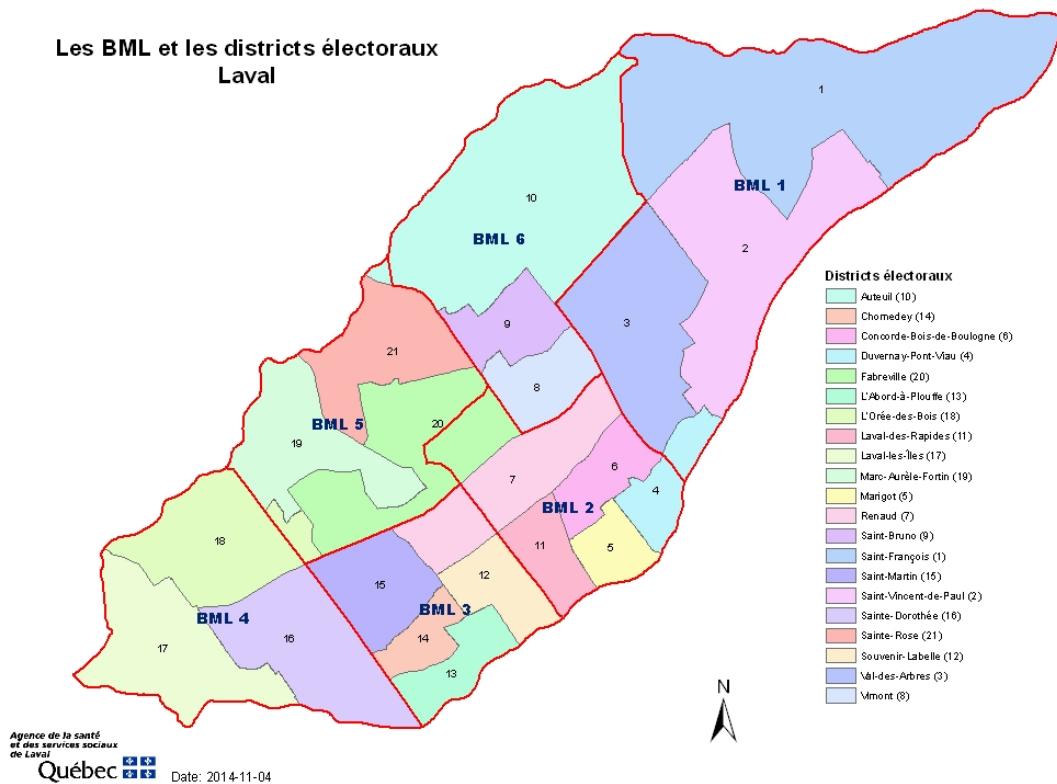
Les autorités municipales lavalloises reconnaissent de plus la pertinence des orientations et des buts énoncés par le MTESS dans sa proposition de plan d'action gouvernemental en matière de solidarité et d'inclusion sociale.

Finalement, la Ville de Laval croit sincèrement qu'il est essentiel que le MTESS connaisse bien Laval et ses enjeux en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Il est également primordial que le MTESS et la Ville de Laval, qui joue un rôle de premier plan en tant que gouvernement de proximité, puissent collaborer étroitement afin de relever les défis propres au territoire lavallois.

1. Préambule

1.1. L'approche municipale en matière de développement social

Afin de bien placer les jalons du présent mémoire, la Ville de Laval souhaite d'abord rappeler que Laval est à la fois une région administrative, une municipalité régionale de comté (MRC) et une ville, un cas unique au Québec. La Ville de Laval a été créée en 1965 par la fusion des 14 anciennes municipalités de l'île Jésus. Afin d'assurer un contact entre l'administration municipale et la population, la gestion du territoire a été divisée en six secteurs où ont été créés des Bureaux municipaux lavallois (BML). Ceux-ci ont pour mission d'assurer certains services de proximité (gestion des équipements communautaires, animation de la vie de quartier en lien avec les organismes du milieu, soutien aux activités de loisirs et à l'organisation d'événements spéciaux, etc.). C'est notamment par l'intermédiaire des BML que Laval soutient l'action des quelque 600 organismes communautaires œuvrant dans de nombreux domaines de la vie sociale (culture, sport, loisir, etc.).



Laval a connu une croissance démographique soutenue qui s'est accélérée au cours des 15 dernières années. Entre 2006 et 2011, elle a connu un taux de croissance de 8,9 %, soit cinq fois plus qu'à Montréal (1,7 %) et deux fois plus que la moyenne au Québec (4,7 %). (Centraide, 2014, p. 1) Cet écart est dû notamment au taux de naissance, à la migration interrégionale et à l'accueil

Mémoire - Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale – Ville de Laval

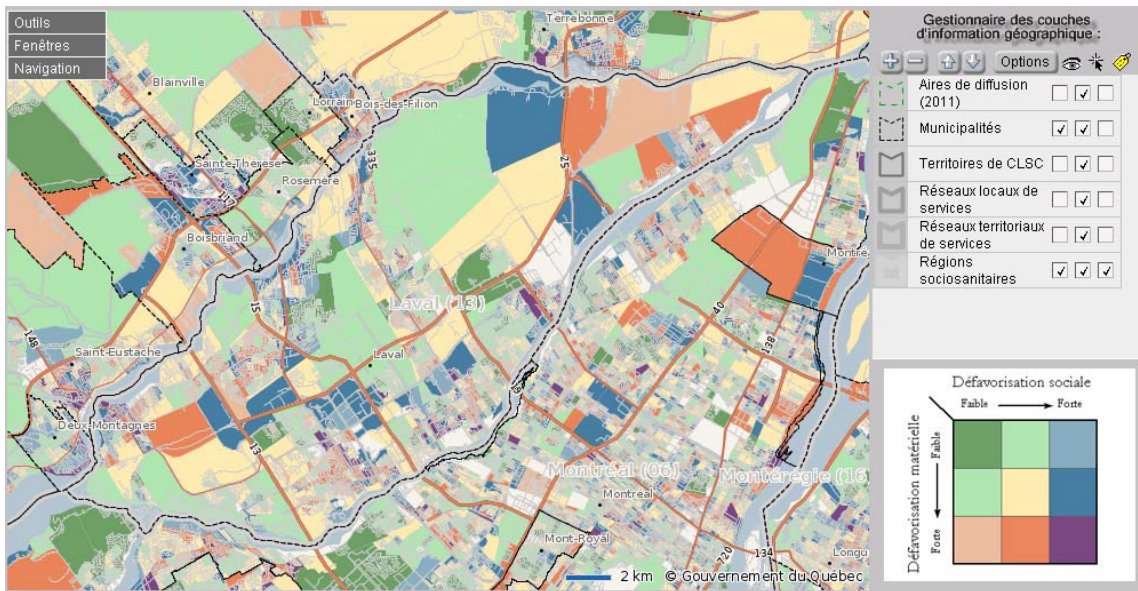
des personnes immigrantes. Aujourd'hui, Laval se classe au 7^e rang des régions les plus peuplées du Québec, mais au 2^e rang pour la densité de sa population, tout juste derrière Montréal. (Bourgault, 2012, p. 2) Près de 5 % de la population du Québec habite à Laval, qui est la 3^e ville la plus peuplée de la province, avec près de 420 000 habitants, dont près de 100 000 sont immigrants. (Paquin, 2015, p. 39-42)

Avec un revenu total médian des ménages plus élevé que la moyenne québécoise (Paquin, 2015, p. 175-176), la prospérité économique de la région prise dans l'ensemble québécois occulte l'existence, à Laval, de secteurs urbains fortement fragilisés. La population lavalloise est répartie dans plusieurs quartiers très distincts les uns des autres par leurs composantes sociodémographiques et socioéconomiques.

En effet, un individu sur huit vit en situation de pauvreté à Laval, soit 50 340 personnes. Bien que la pauvreté soit présente un peu partout à Laval, elle se concentre principalement dans les quartiers au centre-sud du territoire, soit Chomedey, Pont-Viau et Saint-Vincent-de-Paul. Ces quartiers regroupent 60 % des Lavallois à faible revenu et une personne sur cinq qui y réside vit sous le seuil du faible revenu. Ces quartiers présentent également une surreprésentation des locataires, des personnes vivant seules et des familles monoparentales (Centraide, 2014, p. 2). On retrouve également des secteurs vulnérables enclavés dans des quartiers plus aisés.

Laval est donc une ville hétérogène sur le plan socioéconomique. On y trouve à cet égard des inégalités entre ses quartiers et à l'intérieur même de ses quartiers. Le concept de défavorisation se décline en deux formes, l'une matérielle et l'autre, sociale. Il s'agit d'une acception de la pauvreté qui est multidimensionnelle et qui fait référence non seulement à la faiblesse du revenu, mais également à l'ensemble des facteurs pouvant y conduire. L'indice de défavorisation matérielle et sociale de Pampalon et Raymond (Pampalon et Raymond, 2000) permet de rendre compte de la variation de cette défavorisation sur le territoire lavallois.

Variation régionale de l'indice de défavorisation à Laval en 2011



Source : Atlas de la santé et des services sociaux du Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux, Direction de la gestion intégrée de l'information, 2011¹.

Ainsi, à Laval, les nouveaux arrivants, les personnes âgées, les familles à faible revenu, dont les familles monoparentales et les personnes seules, sont les plus susceptibles de s'insérer dans cette catégorie. De plus, les femmes y sont surreprésentées. Nous y reviendrons d'une façon plus précise dans les prochaines sections.

1.2. Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale à Laval

Depuis plus de 15 ans, la région de Laval a entrepris divers travaux en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans le but d'améliorer les conditions de vie de ses citoyens les plus vulnérables. En ce sens, plusieurs projets ont été menés auprès des aînés, des immigrants, des jeunes et des femmes. Laval a aussi consolidé ses infrastructures communautaires à l'échelle des quartiers, reconnaissant ainsi l'apport des organismes à l'amélioration de la qualité et des conditions de vie de la population. Pour répondre aux différents enjeux dans un contexte d'hétérogénéité et afin de favoriser l'offre de services de proximité, Laval vise une intervention à l'échelle des quartiers.

¹ http://www.msss.gouv.qc.ca/statistiques/atlas/atlas/index.php?id_carte=1355

Mémoire - Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale – Ville de Laval

En ce sens, la Municipalité s'est résolument impliquée dans plusieurs démarches :

- Obtenir la reconnaissance en tant que :
 - Municipalité amie des aînés
 - Municipalité amie des enfants
- Adopter des politiques municipales qui touchent :
 - La culture
 - L'activité physique
 - La famille
 - Les organismes communautaires
- Adopter un plan d'action pour les personnes handicapées

De plus, la Ville de Laval, à travers ses différents services et programmes, appuie des organismes communautaires, des concertations régionales et locales et soutient entre autres :

- des projets de logement social et abordable;
- des projets de sécurité alimentaire;
- le développement des entreprises d'économie sociale;
- le transport collectif;
- une offre culturelle et de loisirs;
- un service unique au Québec par le biais d'une Division de l'urgence sociale.

Pour lutter contre la pauvreté en milieu urbain, Laval met l'accent sur la concertation, notamment par le renforcement des approches territoriales intégrées (ATI) et de revitalisation urbaine intégrée (RUI) dans les territoires les plus fragilisés de Laval. Ces approches visent l'amélioration des conditions socioéconomiques des résidents des territoires ciblés en touchant plusieurs axes d'intervention en lien avec la lutte contre la pauvreté, soit :

- l'amélioration du cadre bâti des quartiers visés;
- la sécurité;
- la lutte contre l'exclusion sociale;
- la réinsertion à l'emploi;
- l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes;
- le développement de saines habitudes de vie;
- le logement social;
- le verdissement des quartiers;

Mémoire - Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale – Ville de Laval

Depuis 2008, Laval a mis sur pied trois démarches de revitalisation urbaine intégrée sur son territoire. La RUI de Chomedey a été la première créée. Elle a été suivie en 2011 par celles des secteurs de Pont-Viau et de Place Saint-Martin/Domaine Renaud.

Il est important de rappeler que ces axes d'intervention contribuent à resserrer les mailles du filet de sécurité sociale et économique. Sans ces démarches, une partie de la population serait encore plus fragilisée et risquerait d'atteindre un degré de vulnérabilité encore plus élevé.

La Ville de Laval est en pleine croissance et en pleine mutation, ce qui soulève de nouveaux défis auxquels les gestionnaires municipaux comptent répondre en faisant preuve d'innovation et d'ouverture.

1.3. Laval, un modèle unique de développement social

L'administration lavalloise et le conseil municipal issus de l'élection de 2013 ont enclenché un processus de transformation en profondeur visant notamment à doter Laval d'une vision stratégique. Le document *Urbaine de Nature, Laval 2015-2035* est le fruit d'une vaste consultation effectuée auprès des partenaires et des Lavallois. De plus, suite à l'abolition par le gouvernement du Québec des conférences régionales des élus (CRÉ) et des centres locaux de développement (CLD), la Ville de Laval a entrepris l'internalisation des activités de la CRÉ et du CLD de Laval. Elle assume ainsi un rôle de leader du développement social, culturel et économique lavallois et se préoccupe d'assurer la cohésion des actions conséquentes.

Dans la foulée de ces travaux, la Ville de Laval a de plus créé un nouveau Service du développement économique et restructuré le Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social. La Municipalité a d'ailleurs amorcé des travaux avec le Centre intégré de santé et des services sociaux (CISSS) de Laval pour la rédaction d'une politique régionale de développement social. Cette collaboration vise à déterminer des orientations communes, des priorités d'intervention conjointes et des actions harmonisées. Afin de mener à bien cette démarche où la participation citoyenne et celle des partenaires communautaires est essentielle, des événements de consultation régionaux et locaux seront mis en place. Déjà, les préparatifs d'un sommet sur le développement social, prévu à l'automne 2016, sont en cours.

La volonté de la Ville de Laval de se doter d'une politique régionale de développement social vise l'amélioration de la qualité de vie des citoyens lavallois en :

- favorisant la concertation des actions avec les partenaires, les bénévoles et les organismes;
- soutenant l'engagement des citoyens et des partenaires;
- favorisant l'inclusion sociale et culturelle;

Mémoire - Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale – Ville de Laval

- favorisant une concertation intersectorielle et décentralisée, permettant l'identification des enjeux régionaux et l'harmonisation des interventions;
- permettant de faire le lien entre l'offre de service de la Municipalité et les actions des différents acteurs sur le territoire.

Il est important de souligner que la Ville de Laval s'impliquera à divers degrés selon les mandats qui relèvent de sa responsabilité dans le domaine du développement social. Elle pourra pour cela agir comme leader, partenaire ou facilitateur de la mise en place des actions conséquentes sur son territoire. Au travers de l'ensemble des initiatives qui la concernent, la Ville de Laval adopte une façon de faire unique au Québec.

Recommandation générale n° 1

Ainsi, dans l'élaboration du troisième plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale, il sera important de laisser les régions définir leur propre modèle de gouvernance en matière de lutte contre la pauvreté.

Recommandation générale n° 2

Ainsi, dans l'élaboration du troisième plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale, il sera important que dorénavant, le ministère considère Laval comme une ville hétérogène où l'on observe d'importantes inégalités partout sur son territoire.

Recommandation générale n° 3

Ainsi, dans l'élaboration du troisième plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale, il sera important que dorénavant, pour toute entente à intervenir sur le territoire lavallois, le ministère considère la Ville de Laval comme son interlocuteur principal.

Recommandation générale n° 4

Ainsi, dans l'élaboration du troisième plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale, il sera important de considérer Laval et ses partenaires communautaires comme des acteurs majeurs rencontrant des défis qui augmentent en nombre et en complexité, nécessitant du MTESS un investissement en ressources financières de plus en plus important.

2. L'état de la situation en matière de pauvreté et d'exclusion sociale à Laval

Cette deuxième section du mémoire fera état de la situation en matière de pauvreté et d'exclusion sociale à Laval à partir des différents indicateurs de pauvreté et d'exclusion sociale. Puisque la pauvreté et l'exclusion sociale ne peuvent se restreindre qu'au revenu des individus et puisque Laval est une ville hétérogène, l'ensemble des facteurs de vulnérabilité seront présentés pour chacun des groupes sociaux, soit la population immigrante, les femmes, les jeunes, les aînés et les familles, et ce, afin de démontrer toute la complexité et l'interrelation entre chacun des déterminants. Un état de situation du logement, de la sécurité alimentaire, de l'itinérance, de l'entrepreneuriat et de l'économie sociale à Laval font également partie de cette deuxième section du mémoire. Pour chacun de ces brefs portraits, des enjeux seront identifiés et des recommandations seront émises afin de guider notamment les travaux liés à la rédaction de la politique régionale de développement social. Dans l'ensemble de ce chapitre, l'objectif est de démontrer qu'une partie importante de la population lavalloise est en situation de vulnérabilité et se concentre, mais pas exclusivement, dans les quartiers plus défavorisés, soit le centre-sud de Laval. Enfin, à la fin du document se trouve un tableau synthèse reprenant l'ensemble des enjeux et des recommandations selon les cinq orientations de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

2.1. La population immigrante

2.1.1. Généralités

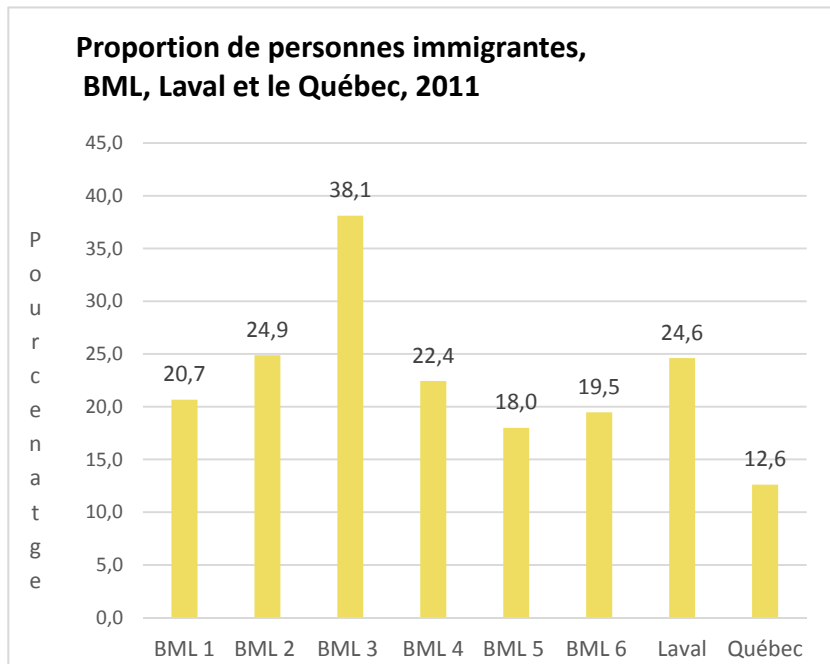
Depuis près de 20 ans, Laval s'est doté d'un cadre de référence en immigration visant à favoriser l'intégration sociale et professionnelle des personnes immigrantes. Un des principes de base sur lequel le cadre s'appuie relève de l'importance de la participation citoyenne comme un élément essentiel à un parcours migratoire réussi. D'ailleurs, ce cadre de référence sera bientôt révisé pour s'ajuster aux nouveaux défis que devra relever la Ville de Laval au cours des prochaines années. En effet, l'augmentation importante de la population immigrante sur son territoire met en lumière de nouveaux enjeux : emploi et employabilité, logement, scolarisation, etc. La Municipalité est aussi un partenaire important dans la mise en œuvre des ententes ministérielles régionales spécifiques à l'immigration, et ce, depuis plus de 15 ans. À ce sujet, il faut mentionner que l'Entente régionale en matière d'immigration 2013-2018, arrivée à échéance en 2016, aura permis d'appuyer une trentaine de projets qui ont contribué à améliorer les conditions de vie des personnes immigrantes en situation de vulnérabilité. Elle aura également permis la participation active de plusieurs partenaires œuvrant dans le domaine de l'immigration. En effet, la participation directe et indirecte des organismes devait atteindre une trentaine de partenaires communautaires. Ces derniers, par le biais des projets et activités soutenus par l'Entente, auront

Mémoire - Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale – Ville de Laval

rejoint un nombre substantiel de Lavallois immigrants ayant à relever des défis d'intégration socioprofessionnelle. La concertation régionale, de son côté, aura permis de prioriser certaines actions et surtout, d'assurer une cohérence entre les partenaires et ainsi, de décupler les forces en présence. Laval collabore aussi de près avec les organismes communautaires sur son territoire qui œuvrent de près ou de loin auprès des personnes immigrantes.

Soulignons d'ailleurs que tout récemment, Laval a également démontré son appui aux réfugiés syriens en prenant le leadership de la coordination d'un comité de partenaires impliqués et intéressés à relever le défi humanitaire que représente l'accueil de ces personnes.

Il est par ailleurs important de souligner qu'à Laval, la population immigrante est en constante croissance. En effet, en 2011, un Lavallois sur quatre (25 %) était immigrant, soit 96 640 personnes comparativement à un sur cinq (20 %) en 2006. Ce taux est de près de deux fois plus élevé qu'au Québec (12,6 %). De plus, 38,1 % habite le quartier Chomedey, ce qui représente plus du tiers de la population du BML 3 (Chomedey), comme le montre la figure ci-dessous (Paquin, 2015, p. 39-42) :



BML 1 - Duvernay, Saint-François et Saint-Vincent-de-Paul, **BML 2** - Pont-Viau, Renaud-Coursol et Laval-des-Rapides.

BML 3 - Chomedey, **BML 4** - Sainte-Dorothée, Laval-Ouest, Les Îles-Laval, Fabreville-Ouest et Laval-sur-le-Lac.

BML 5 - Fabreville-Est et Sainte-Rose, **BML 6** - Vimont et Auteuil.

Mémoire - Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale – Ville de Laval

Les immigrants récents établis au Québec entre 2006 et 2011 sont également plus nombreux à s'établir à Laval, dans une proportion de 13,7 % de l'ensemble de la population immigrante. Ces immigrants récents sont majoritairement établis dans le territoire du BML 2 (Pont-Viau et Laval-des-Rapides), soit 21 % (Paquin, 2015, p. 63-64).

Finalement, les statistiques démontrent que la moitié des nouveau-nés lavallois ont aujourd'hui au moins un parent immigrant. (Centraide, 2014, p. 1) Cette diversité ethnoculturelle croissante transforme, à vitesse variable, la composition de tous les quartiers lavallois.

Laval est la 2^e ville d'accueil pour les personnes immigrantes au Québec. La population lavalloise croît principalement grâce aux personnes immigrantes, soit une hausse de 31,4 % entre 2006 et 2011, tandis que le nombre de personnes non immigrantes s'est accru de 4 120 pendant la même période, soit une augmentation de 1,4 %. La population immigrante lavalloise représente 9,9 % de tous les immigrants du Québec (Paquin, 2015, p. 22-23).

2.1.2. Éducation

En 2011 à Laval, 30,3 % des personnes immigrantes âgées de 15 ans et plus détenaient un diplôme universitaire, comparativement à 23 % dans la population non immigrante lavalloise. Par contre, 24,5 % des personnes immigrantes âgées de 15 ans et plus n'avaient pas de diplôme d'étude secondaire comparativement à 18,9 % parmi la population non immigrante de la région. Les immigrants récents sont proportionnellement plus nombreux à avoir fait des études universitaires (40,5 %), mais ils sont aussi ceux qui affichent le taux de chômage le plus élevé, soit 17,5 %, comparativement à 6,2 % pour les non-immigrants (Paquin, 2015, p. 121-122).

2.1.3. Famille

En 2011, Laval comptait 43 650 familles immigrantes, dont 32 760 familles avec enfants. Il faut souligner que la proportion des personnes séparées, divorcées ou veuves est sensiblement la même parmi la population immigrante (13,3 %) et non immigrante (13 %), mais est nettement plus faible chez les nouveaux immigrants (7,4 %). Les familles immigrantes monoparentales avec enfant comptent pour 19,2 % de l'ensemble des familles immigrantes avec enfants, comparativement à 31,4 % pour les familles non immigrantes (Paquin, 2015, p. 94-95).

2.1.4. Revenu et ménage

Près d'un immigrant récent sur trois (32,8 %) vit dans un ménage ayant un faible revenu fondé sur la mesure de faible revenu après impôt (MFR). Cette proportion est près de trois fois plus grande que chez les non-immigrants (11,4 %) et deux fois plus importante que dans l'ensemble de la population immigrante (16,7 %) (Paquin, 2015, p. 183-184).

Mémoire - Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale – Ville de Laval

PERSONNES AYANT UN FAIBLE REVENU FONDÉ SUR LA MESURE DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔTS SELON L'ÂGE ET LE STATUT D'IMMIGRATION, LAVAL, 2010

	Non- immigrants		Immigrants		Nouveaux immigrants	
	nb	%	Nb	%	nb	%
Moins de 18 ans	9 465	12,2	2 040	27,2	1 375	40,4
Moins de 6 ans	3 790	14,2	410	41,3	410	41,5
18 à 64 ans	18 685	10,5	10 935	15,0	2 840	30,3
65 ans et plus	5 395	13,9	3 140	19,0	135	27,7
Total	33 545	11,4	16 110	16,7	4 345	32,8

Notons aussi que le revenu total médian avant impôts des personnes immigrantes âgées de 15 ans et plus s'élevé à 25 591 \$ par année, alors qu'il est de 31 803 \$ chez les non-immigrants lavallois et de 18 411 \$ chez les nouveaux arrivants (Paquin, 2015, p. 175-176).

REVENU TOTAL MÉDIAN AVANT ET APRÈS IMPÔTS DES PARTICULIERS DE 15 ANS ET PLUS SELON LE STATUT D'IMMIGRATION, BML, LAVAL ET LE QUÉBEC, 2010

Territoire	Avant impôts			Après impôts		
	Non-immigrants	Immigrants	Immigré entre 2006 et 2011	Non-immigrants	Immigrants	Immigré entre 2006 et 2011
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
BML 1	32 534	29 982	21 627	28 831	27 692	21 549
BML 2	28 160	23 348	17 580	25 611	22 245	17 338
BML 3	27 060	21 020	17 259	24 660	20 399	17 038
BML 4	35 377	30 559	17 918	31 025	27 981	17 792
BML 5	35 625	32 952	21 292	31 253	29 864	20 336
BML 6	33 580	28 954	16 619	29 771	26 749	16 619
Laval 2010	31 803	25 591	18 411	28 330	24 042	17 988
Laval 2005	28 768	20 927	15 764	25 625	19 876	15 620
Variation 2005-2010	10,5	22,3	16,8	10,6	21,0	15,2
Québec 2010	29 231	22 998	16 044	26 389	21 926	15 851

BML 1 - Duvernay, Saint-François et Saint-Vincent-de-Paul, **BML 2** - Pont-Viau, Renaud-Coursol et Laval-des-Rapides.

BML 3 - Chomedey, **BML 4** - Sainte-Dorothée, Laval-Ouest, Les Îles-Laval, Fabreville-Ouest et Laval-sur-le-Lac.

BML 5 - Fabreville-Est et Sainte-Rose, **BML 6** - Vimont et Auteuil.

Il est également important de souligner que plus du tiers (39 %) des ménages locataires immigrants consacrent 30 % ou plus du revenu total du ménage aux coûts d'habitation (Paquin, 2015, p. 195-196).

2.1.5. Emploi

Malgré une plus grande proportion de diplômés universitaires chez les immigrants récents, c'est dans ce groupe que l'on observe le taux d'emploi le plus faible, soit 54,4 %. De plus, le taux de chômage élevé chez les immigrants récents témoigne du fait qu'ils sont très nombreux à être en recherche active d'un emploi (Blais, 2014, p. 3). Le taux de chômage en 2011 chez les personnes immigrantes était de 8,2 %, comparativement à 6,2 % pour les personnes non immigrantes lavalloises et à 17,5 % pour les nouveaux arrivants à Laval (Paquin, 2015, p. 133-134). Ces réalités pourraient être liées à un problème de discrimination, de reconnaissance des diplômes ou à une mauvaise connaissance des langues officielles (Blais, 2014, p. 4). D'ailleurs, sur ce dernier sujet, il est important de noter que les personnes immigrantes allophones, c'est-à-dire celles dont la langue maternelle n'est ni l'anglais ni le français, constituent 79,3 % de la population immigrante de Laval et leur nombre est en augmentation de 34,2 % depuis 2006 (Paquin, 2015, p. 98-99).

Tel que déjà mentionné, les immigrants récents sont proportionnellement plus nombreux à avoir fait des études universitaires, mais ils sont aussi plus nombreux à être sans emploi. De plus, même chez les travailleurs, les immigrants ont, en moyenne, des revenus beaucoup plus faibles que les non-immigrants.

Les minorités visibles représentent 52,3 % de la population immigrante à Laval (Paquin, 2015, p. 110-111). Elles sont beaucoup plus concernées par les défis d'intégration économique, culturelle et sociale que les autres catégories d'immigrants.

2.1.6. Enjeux généraux en immigration

- Reconnaître l'impact de la croissance démographique causée par l'apport de la population immigrante et ses défis d'intégration
- Reconnaître les particularités de certains quartiers, dont quelques-uns bénéficient d'une démarche de revitalisation urbaine intégrée, où réside une grande proportion de la population immigrante
- Reconnaître l'importance du poids démographique de la population immigrante et la pression supplémentaire sur les structures d'accueil
- Reconnaître les besoins particuliers et différents entre les immigrants et les immigrants récents (0-5 ans)

2.1.7. Enjeux spécifiques en immigration

- Éducation
 - Préparer les jeunes enfants à l'entrée scolaire
 - Préparer les jeunes du troisième cycle du primaire à l'entrée au secondaire
- Revenu

Mémoire - Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale – Ville de Laval

- Assurer l'accessibilité financière pour les personnes immigrantes aux services offerts par l'ensemble des partenaires institutionnels, communautaires et privés
- Emploi
 - Sensibiliser les employeurs aux bénéfices de ne pas discriminer à l'embauche
 - Reconnaître et adapter le niveau de diplomation des personnes immigrantes en fonction des emplois potentiels
 - Favoriser la formation linguistique en français durant la période de préembauche afin d'augmenter le taux d'employabilité

Recommandations générales reliées au domaine de l'immigration

Ainsi, dans l'élaboration du troisième plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale, il sera important que le Ministère considère Laval comme :

- le deuxième pôle majeur d'attraction, après Montréal, pour la population immigrante, amenant des défis quant à l'intégration de celle-ci, incluant les enjeux autour de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- une région hétérogène avec des particularités de quartiers incluant des enjeux pour la population immigrante demeurant en majorité, mais pas exclusivement, dans les quartiers défavorisés où une démarche de revitalisation urbaine intégrée est implantée;
- l'un des acteurs majeurs sur son territoire avec ses partenaires communautaires pour relever les défis d'intégration des personnes immigrantes qui augmentent en nombre et en complexité;
- une ville où une population immigrante et immigrante récente amène des défis différents qui sont souvent reliés à des facteurs de pauvreté, de vulnérabilité et d'exclusion nécessitant un soutien important des organismes communautaires qui œuvrent auprès de cette clientèle.

Recommandations spécifiques reliées au domaine de l'immigration

Ainsi, dans l'élaboration du troisième plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale, il sera important que le ministère :

- Permettre le financement des initiatives
 - reliées à la préparation des jeunes enfants à l'entrée scolaire au primaire;
 - reliées à la préparation des jeunes à l'entrée scolaire au niveau secondaire;
 - favorisant l'accessibilité financière aux services offerts;
 - permettant de lutter contre la discrimination;
 - de mise à niveau en langue française, augmentant ainsi le taux d'employabilité
- Termine ses discussions interministérielles afin de favoriser la reconnaissance des diplômes reliés à certains domaines d'emplois

2.2. La condition féminine

2.2.1. Généralités

L'égalité entre les femmes et les hommes et les défis que vivent les femmes en situation de vulnérabilité ont toujours fait partie des préoccupations dont se soucie la Ville de Laval. En plus d'être impliquée à certaines tables de concertation (violence conjugale, agressions sexuelles, etc.) et de porter assistance à des enquêtes criminelles, la Ville, par le biais de sa Division de l'urgence sociale, est en lien avec le Centre intégré de santé et services sociaux (CISSS) de Laval pour des situations critiques impliquant des femmes. Au cours des dernières années, la Municipalité s'est également impliquée dans le cadre d'ententes ministérielles régionales relatives à la condition féminine. Elle a aussi collaboré régulièrement avec ses partenaires régionaux et locaux qui œuvrent auprès des femmes.

Bien qu'il y ait eu des avancées ces dernières années en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, l'inégalité des genres est toujours bien présente partout au Québec. À Laval, les femmes ont un salaire médian de 26,4 % plus bas que celui des hommes. Elles sont également plus nombreuses à être à la tête d'une famille monoparentale ou à vivre seule. D'ailleurs, Laval se situe au 4^e rang parmi les régions où l'on retrouve une proportion élevée de femmes vivant sous le seuil de faible revenu (Bourgault, 2012, p. 9).

Au-delà des inégalités entre les femmes et les hommes, certains groupes sociaux sont également défavorisés. C'est notamment le cas des femmes immigrantes, des femmes âgées et des femmes vivant avec un handicap, qui sont plus nombreuses à vivre sous le seuil de faible revenu (Bigaouette, 2015, p. 27). De plus, le nombre de femmes lavalloises ayant signalé avoir été victime de violence conjugale est plus élevé que la moyenne québécoise.

2.2.2. Revenu et ménage

À Laval, la proportion de familles monoparentales ayant une femme à leur tête est de 78,2 %, alors qu'elle est de 76 % pour l'ensemble du Québec. Cette proportion atteint 85,4 % lorsque la famille a au moins un enfant d'âge préscolaire. Or la monoparentalité entraîne souvent d'importantes difficultés de conciliation travail-famille-études. À cet effet, le taux d'emploi chez les femmes à la tête d'une famille monoparentale ayant des enfants d'âge préscolaire est près de 20 % plus bas que celui des hommes, soit 65,5 % contre 84,4 % (Camara, 2015, p. 40). De plus, lorsque l'on sait que les femmes occupent de façon importante des emplois dans le domaine des services ou de la santé et des services sociaux où les horaires sont variables, le faible accès à des milieux de garde offrant des horaires atypiques est un facteur influençant l'intégration et le maintien à l'emploi pour ces femmes.

Mémoire - Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale – Ville de Laval

Soulignons également que les femmes sont davantage susceptibles que les hommes de se trouver plus jeunes en charge d'une famille monoparentale. Ainsi, 2,4 % des femmes de 20 à 24 ans et 6,9 % des femmes de 25 à 34 ans dirigent une famille monoparentale, comparativement à 0,3 % des hommes âgés de 20 à 24 ans et 1 % des hommes âgés de 25 à 34 ans (Camara, 2015, p. 16).

Les femmes vivent en moyenne plus longtemps et sont donc plus susceptibles de vivre seules les dernières années de leur vie. Ainsi, les femmes âgées entre 50 et 64 ans vivent seules dans une proportion de 15,9 % comparativement à 13 % chez les hommes. Pour leur part, les femmes de 80 ans et plus vivent à 46,4 % seules, alors que les hommes de 80 ans et plus vivent seuls dans une proportion de 20,2 % (Camara, 2015, p. 18). Or, le fait de vivre seul peut accroître le risque d'isolement social, notamment chez les personnes âgées, ce qui peut mener à des problématiques de santé mentale et physique et augmenter les risques d'abus et de maltraitance.

Le revenu total médian des femmes lavalloises équivaut à 73,6 % de celui des Lavallois. Le revenu d'emploi chez ces femmes représente une proportion de 64,3 %, alors qu'il est de 78,8 % chez les hommes, comparativement à 70,6 % des femmes et 76,6 % des hommes au Québec. De plus, chez les femmes immigrantes, le revenu médian est de 28 194 \$, soit 5 087 \$ de moins que chez les femmes non immigrantes (Camara, 2015, p. 46).

Dans la région de Laval, 41 % des femmes ont un revenu total moyen de moins de 20 000 \$ comparativement à 30 % des hommes (Apparicio, 2014, p. 8). Parmi la population lavalloise, 11,8 % des femmes vivent sous le seuil de faible revenu, comparativement à 9,8 % chez les hommes. Chez les Lavalloises âgées de 65 ans et plus, elles sont 15,3 % à vivre sous le seuil de faible revenu, comparativement à 6,3 % des hommes, marquant un écart important avec l'ensemble du Québec, soit 11,5 % des femmes et 5,4 % des hommes. Chez les femmes immigrantes, le taux augmente à 13,6 %, contre 11,7 % des hommes immigrants lavallois. Les femmes qui habitent seules vivent quant à elles sous le seuil du taux de faible revenu dans une proportion de 31,6 % et pour les femmes immigrantes dans cette même situation, le taux grimpe à 40,6 % (Camara, 2015, p. 51).

Le coût du logement représente la dépense la plus importante des ménages et le revenu consacré à cette dépense est généralement plus élevé chez les locataires. Il s'agit d'une tendance plus marquée chez les femmes que chez les hommes. Par contre, propriétaires ou locataires, les femmes et les hommes sont plus susceptibles – dans la région de Laval que dans l'ensemble du Québec – de devoir prévoir au moins le quart de leur revenu pour le coût de leur logement. En effet, cette réalité rejoint 29 % des Lavalloises propriétaires et 22,3 % des hommes contre 53,8 % des femmes locataires et 41,4 % des hommes. La situation financière devient encore plus précaire lorsque l'on doit consacrer plus de la moitié du revenu au coût du logement. Cette situation concerne 18,2 % des femmes locataires contre 15,3 % des hommes et 8,1 % chez les femmes

propriétaires contre 5,7 % des hommes. Parmi les femmes qui vivent seules, 25,6 % des locataires lavalloises consacrent la moitié et plus de leur revenu au logement contre 24,3 % pour l'ensemble du Québec et 14,2 % des femmes propriétaires contre 13,2 % pour l'ensemble du Québec (Camara, 2015, p. 52).

Ces femmes se retrouvent ainsi dans une situation où il est plus difficile de subvenir aux besoins de base, les exposant à une insécurité alimentaire et à une plus grande précarité financière, rendant impossible quelque épargne que ce soit.

2.2.3. Scolarisation et emploi

En 2011, les femmes étaient en moyenne plus scolarisées que les hommes, en particulier chez les 25 à 29 ans, avec un taux de 62,5 % chez les femmes et de 45,7 % chez les hommes. Par contre, cette situation change dans la population de 45 ans et plus où les hommes affichent un taux de scolarité plus élevé. Chez les 65 ans et plus, 43,3 % des femmes ne détiennent aucun diplôme, contre 33,6 % des hommes. Or le taux d'emploi dans la population s'accroît avec la hausse du niveau de scolarité. Parmi la population lavalloise sans diplôme, le taux d'emploi des femmes est de 36,7 %, comparativement à 52,6 % chez les hommes. Chez les femmes sans diplôme de 55 à 64 ans, le taux d'emploi diminue à 30 %. Soulignons également que le taux d'emploi des Lavalloises ayant un diplôme universitaire est de 83,2 %, comparativement à 88,9 % chez les hommes, un écart parmi les plus marqués du Québec (Camara, 2015, p. 24).

Il est important de souligner qu'au cours des dix dernières années, le taux de décrochage des filles de la région de Laval a généralement été plus élevé que dans l'ensemble des commissions scolaires du Québec (MELS, 2012). Bien que le taux de décrochage soit moins élevé chez les femmes, les perspectives économiques sont beaucoup moins grandes pour les femmes sans diplôme, avec des taux d'emploi et des revenus plus faibles (Bigaouette, 2015, p. 57). Selon l'étude menée par la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) en 2012 (FAE, 2012), les répercussions de l'abandon scolaire chez les filles se font ressentir à plus long terme entre autres par la difficulté à se trouver un emploi, entraînant notamment une situation de dépendance financière (Bigaouette, 2015, p. 57). De plus, les jeunes mères, plus susceptibles que les jeunes pères de se retrouver à la tête d'une famille monoparentale, ont une difficulté accrue de continuer ou de reprendre leurs études dans un contexte de conciliation études-familles. Des programmes de persévérance scolaire adaptés aux filles permettraient donc d'avoir une incidence majeure sur leur intégration au marché du travail et d'éviter une situation de précarité financière pour une majorité d'entre elles.

En 2011, 6,1 % des femmes immigrantes, comparativement à 3,1 % des hommes, ne parlaient ni l'anglais ni le français. Ces femmes sont parfois issues des vagues d'immigration plus anciennes et n'ont donc pas accès aux cours de francisation. De plus, chez les familles immigrantes ayant des

enfants, il est parfois plus difficile pour les mères d'accéder aux cours de francisation, notamment à cause des horaires rigides et l'absence d'un service de halte-garderie. Pourtant, l'apprentissage des langues officielles pour ces femmes est souvent la clé pour intégrer le marché du travail et prévenir l'isolement (Bigaouette, 2015, p. 77).

Selon les constats du *Portrait sur les femmes en situation de vulnérabilité à Laval* produit en 2015 par la Table de concertation de Laval en condition féminine (TCLCF) (Bigaouette, 2015), le nombre de femmes lavalloises en situation de vulnérabilité est en hausse. Ces femmes se retrouvent face à des problématiques multiples et complexes marquant une dégradation de leurs conditions de vie. La TCLCF fait également le constat qu'il est presque impossible pour la très grande majorité des ressources communautaires et institutionnelles disponibles à Laval d'accompagner ces femmes dans un continuum de services et d'intervenir sur l'ensemble de leurs problématiques.

2.2.4. Enjeu général relié à la condition féminine

- Reconnaître les besoins particuliers et soutenir les femmes en situation de vulnérabilité, notamment les femmes âgées vivant seules, les femmes à la tête d'une famille monoparentale, les femmes immigrantes et les femmes vivant sous le seuil de faible revenu.

2.2.5. Enjeux spécifiques reliés à la condition féminine

- Revenu
 - Soutenir les femmes à la tête d'une famille monoparentale pour les aider à intégrer le marché du travail ou à s'y maintenir
 - Soutenir les femmes immigrantes pour les aider à intégrer le marché du travail
 - Augmenter l'offre de places subventionnées en service de garde
 - Augmenter l'offre de logements sociaux et abordables
 - Augmenter l'offre de services de proximité, notamment dans les quartiers plus défavorisés
- Scolarité
 - Soutenir les jeunes mères sans diplôme à la tête d'une famille monoparentale pour les aider à retourner aux études
 - Développer des stratégies spécifiques pour prévenir le décrochage scolaire chez les filles
 - Augmenter l'offre de services de garde offrant des horaires atypiques
 - Ajuster l'offre des cours de francisation en l'adaptant aux besoins spécifiques des mères, notamment par des horaires plus flexibles et en permettant l'admissibilité des personnes ayant immigré depuis plus de 5 ans

Recommandations générales reliées à la condition féminine

Ainsi, dans l'élaboration du troisième plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale, il sera important que le ministère considère Laval :

- avec les particularités des quartiers incluant les enjeux des femmes plus vulnérables demeurant, mais pas exclusivement, dans les quartiers où une démarche de revitalisation urbaine intégrée est implantée;
- et ses partenaires communautaires comme des acteurs majeurs ayant des défis qui augmentent en nombre et en complexité;
- avec les différentes réalités que vivent les femmes en situation de vulnérabilité et qui sont souvent reliées à des facteurs de pauvreté, de vulnérabilités et d'exclusion.

Recommandations spécifiques reliées à la condition féminine

Ainsi, dans l'élaboration du troisième plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale, il sera important que le ministère :

- Finance les initiatives
 - favorisant l'intégration des femmes monoparentales et des femmes immigrantes au marché du travail;
 - favorisant l'accessibilité financière aux services offerts;
 - favorisant la persévérance scolaire chez les filles;
 - reliées aux jeunes mères à la tête d'une famille monoparentale afin de les aider à retourner aux études;
 - favorisant la mise en place de services de proximité;
 - favorisant la mise en place de logements sociaux et abordables pour les femmes en situation de vulnérabilité;
 - favorisant des approches d'intervention globales et concertées;
 - favorisant une offre de services psychosociaux et d'employabilité spécifique aux femmes, particulièrement pour les femmes les plus vulnérables;
 - permettant de préserver et de rendre récurrents les programmes préparatoires à l'emploi pour les femmes les plus vulnérables.
- Initie des discussions interministérielles afin de favoriser la mise en place
 - d'un plus grand nombre de places subventionnées en service de garde avec des horaires atypiques, notamment dans les quartiers plus défavorisés de Laval;
 - d'une entente ministérielle en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour la région de Laval;

2.3. Les jeunes (25 ans et moins)

2.3.1. Généralités

Laval a toujours eu le souci d'assurer un milieu de vie favorable aux jeunes sur son territoire. Guidée par le concept d'un parcours lavallois « de la maternelle à l'université », la Ville de Laval a ainsi fait en sorte de développer l'offre pour des études postsecondaire à Laval. Par la mise en place de projets comme « Petits Bonheurs Laval », qui offrent une diffusion culturelle aux tout-petits, notamment dans les quartiers plus défavorisés de Laval, la Ville soutient la petite enfance. Les Bibliothèques de Laval proposent également une programmation d'activités de médiation culturelle « hors les murs » s'adressant aux jeunes. Parmi ses initiatives, la Ville a développé un service de bibliomobile qui permet d'offrir le prêt de livres à l'extérieur des bibliothèques lavalloises en se déplaçant notamment dans les quartiers les plus fragilisés de Laval. De plus, lors du développement de projets dans le cadre d'ententes ministérielles, les initiatives proposées aux enfants âgés entre 0 et 5 ans bénéficient d'un fort appui. Plusieurs initiatives de loisirs et de sports encadrés ou libres qui s'adressent aux jeunes de 6 à 17 ans bénéficient également de l'appui de la Ville, soit par un soutien financier ou par des prêts de locaux. Soulignons également que suite à l'abolition par le gouvernement provincial du Fonds régional d'initiatives jeunesse (FRIJ) que gérait les forums jeunesse régionaux, la Municipalité appuie un projet de concertation jeunesse et d'implication citoyenne visant à rejoindre les jeunes de 12 à 25 ans afin de demeurer au diapason de leurs besoins et de favoriser leur implication dans la communauté. La Ville de Laval s'implique aussi dans le cadre de nombreux comités de partenaires communautaires travaillant auprès des jeunes plus défavorisés et vulnérables. L'ensemble de ses implications dévoile l'importance qu'accorde la Ville à la jeunesse lavalloise.

À Laval, le poids démographique des jeunes de moins de 20 ans est élevé, surpassant même celui des aînés. Ces dernières années, le nombre de jeunes immigrants âgés de moins de 15 ans a augmenté de 52,3 %, comparativement à 2,8 % chez les jeunes Lavallois non immigrants et à 18,6 % au Québec. Laval occupe ainsi le 4^e rang au Québec quant au jeune âge de sa population (Camara, 2015, p. 10).

2.3.2. Scolarité

Les établissements d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire de Laval sont fréquentés par 45 000 élèves, dont près de 20 000 sont issus de l'immigration. La Commission scolaire de Laval (CSDL) compte parmi les commissions scolaires du Québec qui ont connu les plus fortes augmentations de leurs élèves issus de l'immigration. Ainsi, la part des élèves issus de l'immigration passe de 18 % en 1999-2000 à 39 % en 2007-2008 pour atteindre les 52 % en 2011-2012, soit le taux d'augmentation le plus élevé au Québec pour cette dernière période de 5 ans. La CSDL fait maintenant partie du groupe des cinq commissions scolaires francophones dont la

part d'élèves issus de l'immigration dépasse les 40 %, surpassant même la Commission scolaire de Montréal (48 %) (MELS, 2014).

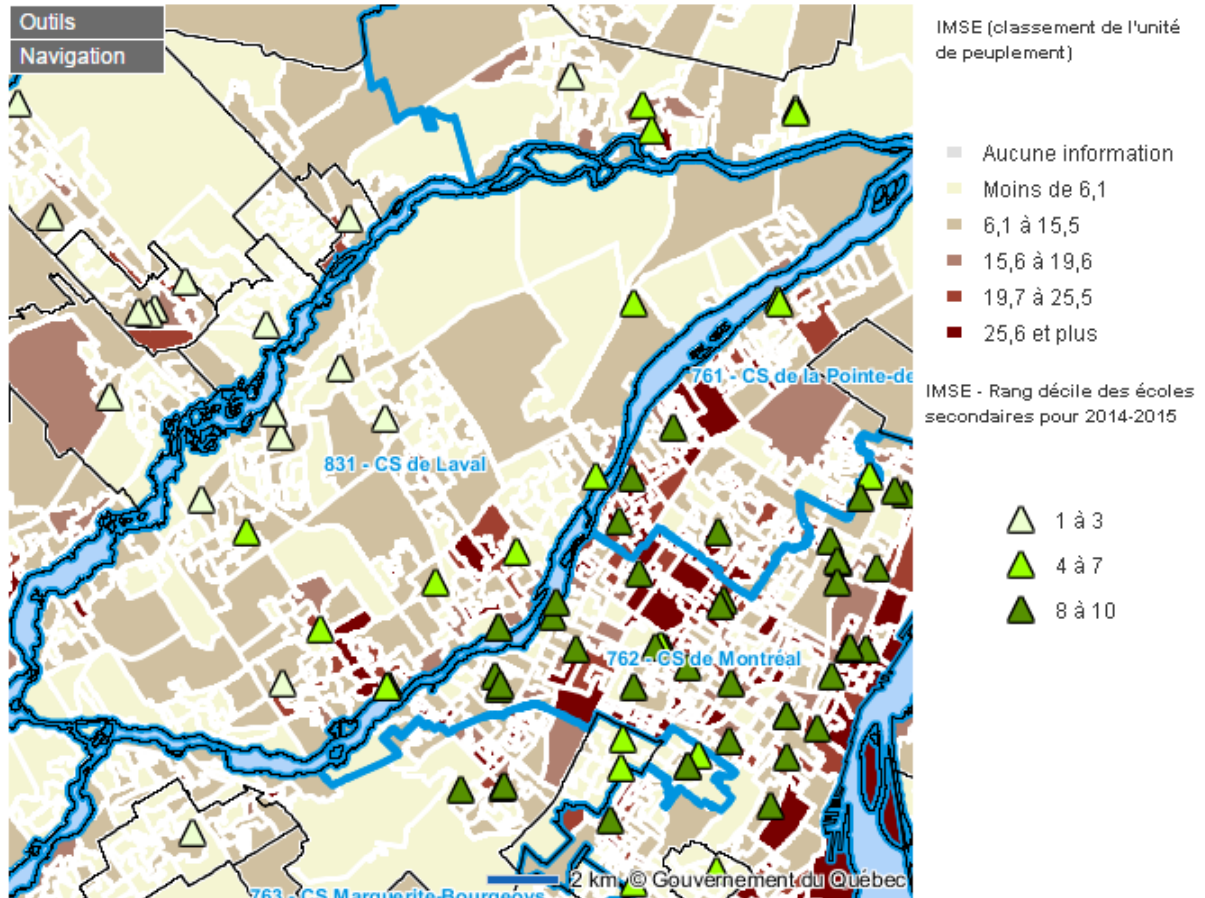
2.3.3. Décrochage scolaire

En 2012-2013, le taux de sortie sans diplôme ni qualification de la Commission scolaire de Laval était de 18,1 %, soit 22,9 % des garçons et 12,9 % des filles (MELS, 2014). En 2011, avec des taux de 13,6 % des jeunes Lavallois de 20 à 24 ans et 11,2 % des jeunes de 25 à 29 ans qui ne détenaient aucun diplôme, la région se comparait à l'ensemble du Québec, mais affichait des taux supérieurs à la région métropolitaine de recensement de Montréal, soit 12,8 % pour les 20 à 24 ans et 9,6 % pour les 25 à 29 ans (Apparicio, 2014, p. 4).

Au fil des ans, différents ministères ont développé des outils d'analyse permettant de faire des corrélations entre certaines variables socioéconomiques et la non-réussite scolaire. À partir des résultats de ses analyses, le ministère a conclu que deux variables expliquaient à elles seules 96 % de la non-réussite scolaire : la sous-scolarisation de la mère et l'inactivité des parents sur le marché du travail. L'indice de milieu socioéconomique (IMSE) repose essentiellement sur ces deux variables, les plus significatives. À partir de ces résultats, les écoles sont cotées sur une échelle de 1 à 10, la cote 10 étant le plus haut niveau de défavorisation. Une cote de 8 et plus indique un niveau de défavorisation problématique.

En 2013-2014, parmi les 54 écoles primaires de la Commission scolaire de Laval, cinq avaient un IMSE de 8, trois de 9 et une seule de 10. Parmi ces neuf écoles les plus défavorisées, cinq sont situées dans le secteur du BML 2 (Laval-des-Rapides et Pont-Viau) et quatre dans le secteur du BML 3 (Chomedey). Parmi les 12 écoles secondaires de la CSDL (sur 14) pour lesquelles on connaît l'IMSE, une seule présente un IMSE de 8 ou plus, soit une cote de 8, et cette école est située dans le secteur du BML 2 (Laval-des-Rapides et Pont-Viau). Parmi 11 écoles primaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier situées à Laval, une seule école possède un IMSE de 8 ou plus, soit une cote de 8, et cette école est située dans le secteur du BML 3 (Chomedey) (MELS, 2015).

Commission scolaire francophone et à statut particulier - Indice de milieu socioéconomique : Les unités de peuplement et les écoles secondaires pour 2014-2015 (Commission scolaire de Laval) ²



Soulignons que les compressions budgétaires imposées aux commissions scolaires et le manque de ressources dans le milieu communautaire mettent en péril plusieurs initiatives permettant de stimuler la persévérance scolaire auprès des jeunes Lavallois.

2.3.4. Petite enfance

Selon l'Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle (EQDEM) (ISQ, 2013) et le Portrait lavallois sur le développement global des jeunes enfants 2014 (Bédard, 2014), Laval affiche une proportion plus élevée d'enfants considérés comme vulnérables que le reste du Québec. En effet, 29,7 % des enfants à Laval (comparé à 25 % au Québec) sont vulnérables au moment de leur entrée à la maternelle dans au moins un domaine de développement (ISQ, 2012, p. 50). La proportion de ces jeunes enfants considérés comme vulnérables se retrouve majoritairement dans la moitié sud de Laval, un des secteurs qui démontre un indice de défavorisation matérielle et sociale important. Par contre, le nombre d'enfants considérés comme

² Source : <http://www.education.gouv.qc.ca/references/cartes-et-donnees-geographiques/atlas-thematique/atlas-de-la-defavorisation/>

vulnérables dans les secteurs dits moyens et favorisés est également important (Bédard, 2014, p. 20).

De plus, à Laval, plus d'un enfant sur cinq âgé de 0 à 4 ans ne connaît pas le français (Bédard, 2014, p. 26). À cet égard, il est important de souligner que les enfants n'ayant pas le français comme langue maternelle et ceux qui sont nés à l'extérieur du Canada sont plus fréquemment considérés comme vulnérables.

À Laval, on trouve 69 places en service de garde pour 100 enfants âgés de 0 à 4 ans. Si l'on ne retient que les places subventionnées, ce ratio diminue à 49 places pour 100 enfants (Bédard, 2014, p. 30). Bien que le nombre total de places disponibles en service de garde ait son importance, la proportion de places subventionnées doit également être prise en compte en raison de son impact sur leur accessibilité. Or, selon les résultats de l'EQDEM, le fait d'avoir fréquenté ou non un service de garde a une incidence notable sur plusieurs aspects du développement de l'enfant. En effet, l'écart entre les groupes d'enfants des différents niveaux de l'indice de défavorisation est plus faible pour ceux ayant fréquenté un service de garde (Bédard, 2014, p. 28). Soulignons également qu'il existe une relation positive entre la qualité des services de garde et le développement global de l'enfant (Duval et Bouchard, 2013, p. 82).

Dans l'ensemble, on voit que les services de garde se sont installés là où la densité de population est la plus importante et se situent majoritairement autour des grands axes de circulation. On observe également que le secteur de Chomedey (BML 3) compte un grand nombre de garderies non subventionnées, malgré de grands besoins sur ce territoire. En effet, la proportion d'enfants de 0 à 4 ans ayant une langue maternelle autre que le français ou l'anglais est de loin la plus élevée de tous les secteurs de Bureaux municipaux lavallois (44 % comparativement à 25,8 % pour l'ensemble de Laval) (Bédard, 2014, p. 29).

2.3.5. Enjeu général chez les jeunes

- Reconnaître les besoins particuliers et soutenir les jeunes, notamment les jeunes vivant dans les quartiers les plus défavorisés et les jeunes immigrants récents

2.3.6. Enjeux spécifiques chez les jeunes

- **Scolarité**
 - Soutenir les jeunes en matière de persévérance scolaire, notamment dans les écoles cotées entre 8 et 10, situées majoritairement dans les quartiers les plus fragilisés
 - Augmenter l'offre de places subventionnées en service de garde éducatif (CPE), notamment dans les quartiers les plus fragilisés

Recommandation générale reliée à la jeunesse

Ainsi, dans l'élaboration du troisième plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale, il sera important que le ministère considère Laval :

- Avec les particularités des jeunes et des enfants les plus vulnérables demeurant, mais pas exclusivement, dans les quartiers défavorisés où une démarche de revitalisation urbaine intégrée est implantée

Recommandations spécifiques reliées à la jeunesse

Ainsi, dans l'élaboration du troisième plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale, il sera important que le ministère :

- Permette le financement des initiatives
 - reliées à la persévérance scolaire par des approches permettant de soutenir le tissu social, notamment auprès des jeunes fréquentant les écoles présentant des indices de défavorisation élevés;
 - visant l'accueil et l'intégration des enfants des nouveaux arrivants
 - en médiation culturelle s'adressant notamment aux enfants les plus vulnérables demeurant, mais pas exclusivement, dans les quartiers défavorisés où une démarche de revitalisation urbaine intégrée est implantée;
- Augmente l'offre de places subventionnées en garderie, notamment dans les quartiers les plus défavorisés, en privilégiant les services de garde éducatif (CPE)
- Favorise la transition entre le milieu de garde et le milieu scolaires pour assurer une entrée scolaire réussie
- Initie des discussions interministérielles afin de favoriser la mise en place d'une entente ministérielle régionale en matière de persévérance scolaire

2.4. Les aînés

2.4.1. Généralités

Le vieillissement de la population lavalloise apporte son lot de défis auquel Laval tente de répondre depuis quelques années. En effet, par diverses initiatives, la Ville travaille, en fonction de ses ressources, au développement d'un milieu de vie favorable aux aînés.

Ainsi, dans la région, plusieurs des actions initiées auprès des aînés tendent à prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale. Laval est reconnue et engagée depuis 2010 comme Municipalité amie des aînés (MADA). La démarche MADA permet d'agir de façon globale et intégrée auprès des personnes âgées en adaptant les politiques, les services et les structures de la Municipalité au vieillissement de la population. Dans ce contexte, plusieurs domaines d'intervention municipale sont touchés par le vieillissement actif de la population et Laval peut agir sur certains d'entre eux, dont notamment le transport collectif, le soutien à domicile, l'offre d'activités variées et adaptées

Mémoire - Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale – Ville de Laval

et l'offre de logements adaptés. Laval a ainsi déjà mis sur pied des programmes de soutien à domicile aux personnes âgées de 65 ans et plus par l'octroi de subvention aux locataires et propriétaires. La Municipalité offre également une aide financière pour adapter les logements. La Ville de Laval a aussi mis sur pied le programme Horizon 65+, qui offre la gratuité aux personnes âgées de 65 ans et plus dans ses déplacements en transport en commun. Laval attribue également des ressources municipales (financières, matérielles et humaines) à de nombreux groupes associatifs aînés et participe financièrement aux ententes ministérielles régionales adressées aux personnes aînées. Soulignons également les nombreux prêts de livres faits auprès des résidences pour personnes âgées par le biais des Bibliothèques de Laval

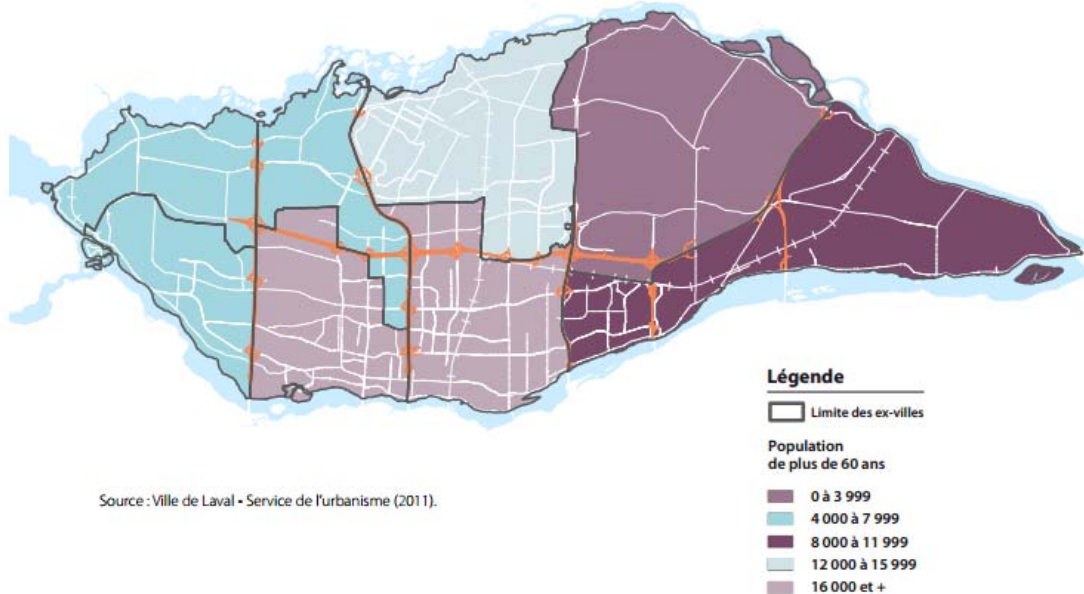
2.4.2. Démographie

À Laval, malgré une population jeune importante, le **vieillissement de la population** est plus marqué qu'à Montréal, où le poids démographique des aînés de 65 ans et plus est passé de 14 % à 16 % en cinq ans (Centraide, 2014, p. 1). Le taux de féminité dans la population âgée entre 65 et 74 ans à Laval est de 54 % et ce taux augmente à 68,5 % chez les 85 ans et plus (Camara, 2015, p. 16). Les personnes immigrantes âgées de 65 ans et plus connaissent un taux de croissance de 29,8 % depuis 2006, comparativement à 3,3 % pour les personnes non immigrantes lavalloises âgées de 65 ans et 11,7 % des personnes âgées immigrantes au Québec (Paquin, 2015, p. 55-56).

2.4.3. Revenu et ménage

À Laval, 15,4 % des personnes âgées de 65 ans et plus vivent sous le seuil du faible revenu, soit 19,5 % des femmes contre 10,5 % des hommes. Les aînés lavallois se retrouvent en majorité dans les secteurs sud de la ville avec des proportions qui dépassent 20 % (Ville de Laval, 2012, p. 28) :

Figure 4 : Répartition des aînés
sur le territoire de la ville de Laval, 2011



Source : Ville de Laval - Service de l'urbanisme (2011).

Sur l'ensemble du territoire lavallois, on retrouve 58 résidences privées pour aînées qui sont concentrées principalement dans le centre-sud de Laval et dans le quartier Sainte-Rose, au nord de Laval. On compte également 11 habitations à loyer modique pour aînés (HLM) à Laval. Celles-ci fournissent 711 unités de logements réservés exclusivement aux aînés lavallois, dont 63 % de l'offre se situe dans le quartier Chomedey, au centre-sud de Laval. Soulignons qu'en 2011, la liste d'attente pour accéder à un logement en HLM était de 174 personnes âgées de 60 ans et plus (Ville de Laval, 2012, p. 18-20).

La création de nouveaux projets de logements sociaux et abordables à Laval permettrait de favoriser l'accès à un logement pour une majorité des personnes âgées vivant sous le seuil du faible revenu. De plus, afin de prévenir l'isolement social, le développement de projets de logements collectifs est un bon moyen de favoriser la prise en charge des personnes âgées dans leur milieu de vie. En ce sens, les projets d'habitation collectifs multigénérationnels et multiressources permettent de dynamiser et de favoriser le maintien des personnes âgées dans leur milieu de vie. De plus, pour l'intégration des personnes âgées immigrantes, les projets d'habitation collectifs multiculturels seraient très porteurs.

2.4.4. Scolarité

Les Lavallois de 65 ans et plus ne détenant aucun diplôme représentent 42 % de la population aînée. En conséquence, il est possible de déduire qu'un nombre important de ces aînés ont des capacités de lecture limitées et que certains sont analphabètes (Ville de Laval, 2012, p. 34). Les capacités limitées en matière de littératie pour une grande partie de la population aînée peuvent avoir des impacts importants sur les moyens de communiquer de l'information auprès d'eux, notamment sur les services d'aide, les formes d'implications de bénévolat, l'offre de loisirs et l'offre de transport (Ville de Laval, 2012, p. 73).

2.4.5. Enjeux généraux chez les personnes âgées

- Répondre aux besoins liés au vieillissement de la population lavalloise, notamment pour les personnes âgées les plus vulnérables
- Reconnaître les particularités de certains quartiers, dont quelques-uns bénéficient d'une démarche de revitalisation urbaine intégrée, où résident une grande proportion de la population âgée

2.4.6. Enjeux spécifiques chez personnes âgées

- Revenu et ménage
 - Soutenir les personnes âgées vivant sous le seuil du faible revenu
 - Prévenir l'isolement social des personnes âgées
- Scolarité
 - Reconnaître les capacités limitées en matière de littératie pour une partie de la population aînée

Recommandation générale reliée aux personnes âgées

Ainsi, dans l'élaboration du troisième plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale, il sera important que le ministère considère Laval :

- Avec les particularités des personnes âgées les plus vulnérables demeurant, mais pas exclusivement, dans les quartiers défavorisés où une démarche de revitalisation urbaine intégrée est implantée

Recommandations spécifiques reliées aux personnes âgées

Ainsi, dans l'élaboration du troisième plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale, il sera important que le ministère :

- Permettre le financement des initiatives favorisant
 - l'accès à l'information pour les personnes âgées;

- l'alphabétisation chez les personnes âgées;
- l'accessibilité financière aux services offerts;
- la mise en place de services de proximité;
- le maintien et l'expansion d'une offre de logement variée et accessible notamment en :
 - favorisant la mise en place de logements sociaux et abordables pour les personnes âgées en situation de vulnérabilité;
 - favorisant la création de projets de logements collectifs pour les personnes âgées dans une perspective multigénérationnelle, multiculturelle et multiresources.
- Initie des discussions interministérielles afin de favoriser la mise en place d'une entente ministérielle régionale spécifique aux aînés

2.5. Famille

2.5.1. Généralités

La Ville de Laval travaille présentement à modifier de façon importante son schéma d'aménagement en fonction des nouvelles orientations municipales contenues dans sa vision stratégique 2015-2035 « Une vision, une ville : Urbaine de nature, Laval 2035 ». La préoccupation municipale quant à l'amélioration de la qualité de vie des familles vivant dans des quartiers à échelle humaine est à la base de plusieurs modifications majeures envisagées.

La Ville de Laval offre déjà plusieurs services aux familles :

- Les Bibliothèques de Laval, un réseau implanté sur l'ensemble du territoire, offrent tous leurs services gratuitement;
- L'accessibilité à certains services municipaux (cours, camps et activités) à moindre coût et pouvant même aller jusqu'à la gratuité;
- Un service de camps de jour offert durant la semaine de relâche scolaire dans un contexte de conciliation travail/famille; offert par des organismes mandataires soutenu par un programme de subvention municipale;
- Plusieurs événements spéciaux majeurs gratuits qui s'adressent aux familles;
- Une offre gratuite d'activités culturelles de proximité.

Finalement, il est important de souligner la grande préoccupation des autorités municipales, lors de leur analyse des projets déposés par les partenaires communautaires, quant à l'accessibilité universelle aux services. Ce critère d'analyse permet d'assurer notamment l'accès aux sports, aux loisirs et à la culture aux familles plus défavorisées.

2.5.2. Famille avec enfant

Dans la foulée de la forte croissance de la population lavalloise, le nombre de familles a davantage augmenté à Laval que dans la province depuis 2006, soit 6,7 % à Laval, comparativement à 3,9 % au Québec. La hausse est beaucoup plus marquée pour les familles biparentales avec enfants, avec un taux de 7,3 % contre 4,8 %, alors qu'on remarque l'effet inverse dans la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal, soit 2,5 % contre 5,6 % (Apparicio, 2014, p. 3).

De façon générale, les familles lavalloises comptant plus de 2 enfants sont plus nombreuses avec un taux de 57 % comparativement aux familles comptant un seul enfant, soit 43 %. Proportionnellement, Laval compte plus de familles de 2 enfants et plus que l'ensemble du Québec, avec un taux de 53 %. Cette situation s'expliquerait par la présence d'une population plus jeune à Laval et l'apport d'une immigration internationale de plus en plus significative (Statistique Canada, 2011).

2.5.3. Famille monoparentale

Entre 2006 et 2011, la croissance des familles monoparentales à Laval s'est avérée deux fois plus élevée que dans la RMR de Montréal, avec un taux de 8,9 % contre 4,6 %. Cette croissance était quatre fois plus forte que dans la province (2,2 %) (Apparicio, 2014, p. 3). Parmi les familles comptant au moins un enfant, environ le quart sont monoparentales. Dans la grande majorité des cas, c'est une femme qui exerce l'autorité parentale et la famille ne compte qu'un enfant. À Laval, cinq familles monoparentales sur dix résident dans les quartiers centraux, soit 37 % à Pont-Viau, 36 % à Saint-Vincent-de-Paul, 35 % à Laval-des-Rapides et 28 % à Chomedey, comparativement à 26 % pour l'ensemble de Laval. Soulignons également que les familles monoparentales représentent 50 % des familles avec enfants lavalloises à faible revenu (Centraide, 2014, p. 2). À cet effet, le revenu médian après impôt d'une famille monoparentale lavalloise correspond à 61,4 % de celui d'une famille comptant deux adultes, soit 40 780 \$ contre 66 410 \$ (Statistique Canada, 2011).

2.5.4. Personne vivant seule

À Laval, 11,5 % des Lavallois vivent seuls. La moitié des personnes vivant seules habitent les quartiers centraux et environ le tiers des personnes qui vivent seules dans ces secteurs sont des aînés (Centraide, 2014, p. 2). D'ailleurs, le fait de vivre seul amène une augmentation des proportions des femmes et des hommes qui vivent sous le seuil de faible revenu. Ainsi, 31,6 % des femmes lavalloises qui vivent seules ont un revenu sous le seuil de la pauvreté contre 25,2 % des hommes. Dans la population immigrante, la proportion grimpe à 40,6 % chez les femmes immigrantes lavalloises et 31,1 % chez les hommes immigrants lavallois (Apparicio, 2014, p. 51).

2.5.5. Enjeux généraux chez les familles

- Répondre aux besoins des familles, notamment ceux des familles les plus vulnérables;
- Reconnaître les particularités de certains quartiers, dont quelques-uns bénéficient d'une démarche de revitalisation urbaine intégrée, où résident une grande proportion de familles monoparentales et de personnes vivant seules.

2.5.6. Enjeux spécifiques aux familles

- Revenu et ménage
 - Soutenir les familles vivant sous le seuil du faible revenu
 - Prévenir l'isolement social des personnes vivant seules

Recommandation générale reliée aux familles

Ainsi, dans l'élaboration du troisième plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale, il sera important que le ministère considère Laval :

- Avec les particularités des familles les plus vulnérables demeurant, mais pas exclusivement, dans les quartiers défavorisés où une démarche de revitalisation urbaine intégrée est implantée;

Recommandations spécifiques reliées aux familles

Ainsi, dans l'élaboration du troisième plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale, il sera important que le ministère :

- Permette le financement des initiatives favorisant
 - l'accessibilité financière aux services offerts
 - la mise en place de services de proximité

2.6. Logement

2.6.1. Généralités

En 2006, la Ville de Laval a constitué la Commission d'habitation et de logement social afin d'orienter et d'appuyer le développement de logements sociaux et abordables sur son territoire. Le mandat de la Commission consiste à élaborer des orientations et des politiques et à proposer des priorités d'actions avec les partenaires du milieu dans le domaine du logement social et abordable. À cet effet, Laval a décidé de consolider celles-ci en se dotant d'un modèle de gouvernance lui permettant d'être au diapason des besoins et, à brève échéance, de se doter d'une vision du développement de l'habitation sur son territoire, plus précisément en ce qui concerne les enjeux de logement pour ses populations les plus vulnérables, et ce, par l'entremise

Mémoire - Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale – Ville de Laval

d'une Politique de l'habitation ainsi que d'un Code du logement. La Municipalité a également créé un fonds pour l'acquisition de terrains à des fins de développement du logement social et abordable.

Outre sa participation à la Table technique CMM-municipalités en logement social, il est important de mentionner que Laval, depuis quelques années, fait des représentations auprès du gouvernement provincial afin de devenir officiellement une ville mandataire et qu'elle puisse ainsi jouer un rôle prépondérant dans le développement de logements sociaux et abordables sur son territoire. Malheureusement, ces initiatives, quoique tout à fait justifiées et louables, n'ont toujours pas porté leurs fruits.

Comme nous l'avons déjà mentionné, la Ville de Laval travaille présentement à modifier de façon importante son schéma d'aménagement en fonction des nouvelles orientations dictées par la vision stratégique 2015-2035 « Une vision, une ville : Urbaine de nature, Laval 2035 ». Soulignons que les enjeux sociodémographiques et socioéconomiques liés au développement de Laval ont influencés le schéma d'aménagement en ce qui concerne l'offre potentielle de logements sociaux et abordables.

Finalement, l'intérêt pour la Ville de Laval de développer l'offre des logements sociaux et abordables sur son territoire s'illustre également par sa volonté d'améliorer la qualité de vie des citoyens et de revitaliser ses quartiers. Par exemple, la Ville de Laval travaille de concert avec l'Office municipal d'habitation de Laval afin de trouver des solutions aux enjeux de salubrité importants qui affectent l'ensemble immobilier des Immeubles Val-Martin. Les Immeubles Val-Martin, situé au cœur d'un secteur où une démarche de revitalisation urbaine intégrée est implantée, est l'un des plus importants ensembles de logements sociaux et abordables du Québec, avec un total de 534 unités, dont plus de 50 % sont actuellement vacantes. De plus, la Ville s'est engagée à contribuer financièrement à la mise en place d'un pôle communautaire dans ce secteur, dans le but d'assurer la pérennité des services communautaires déjà implantés dans le quartier et même de permettre de bonifier cette offre.

2.6.2. Développement résidentiel

Initialement constituée de villages agricoles, l'île Jésus a vu son développement résidentiel se concentrer autour de ces pôles. L'arrivée des grands réseaux autoroutiers et la fusion municipale de 1965 ont accéléré le développement résidentiel qui s'est alors concentré autour de nouvelles zones, en fonction de besoins de plus en plus urbains. Le territoire lavallois a connu une transformation sociodémographique au cours des dernières décennies influencée notamment par le prolongement du métro sur le territoire lavallois et la densification de certains secteurs de la ville. C'est ainsi que la construction de maisons unifamiliales a tranquillement laissé place à la

construction de logements multifamiliaux, indiquant ainsi un virage marqué vers la densification résidentielle du territoire.

Les ménages habitant des logements de taille insuffisante où le nombre de chambres est mal adapté par rapport au nombre, au sexe et à la relation entre les occupants, est une problématique de plus en plus présente. Ceci peut s'expliquer par le fait que Laval se distingue du Québec avec un nombre important de familles comptant plus de deux enfants. Le secteur de Chomedey, où plus de 8 % des ménages n'habitent pas des logements de taille convenable, est particulièrement concerné par cette problématique. C'est également dans ce quartier qu'on retrouve un nombre important de familles avec enfants (Centraide 2014, p. 2). D'ailleurs, dans plusieurs zones de ce secteur, ce sont même entre 20 % et 30 % des ménages qui se voient concernés par cette problématique.

En réponse à ces défis, la Ville a instauré depuis quelques années une série de programmes d'aide financière pour l'amélioration du parc résidentiel, à savoir :

- Le programme d'adaptation de domicile (PAD), conjointement avec la SHQ
- Le programme municipal d'accession à la propriété
- Le programme municipal de rénovation résidentielle

2.6.3. Offre locative

En 2011, le parc de logements locatifs représentait 31 % de tous les logements sur le territoire lavallois. De ce nombre, plus de 65 % se trouvaient dans le secteur de Pont-Viau. Malgré la hausse du taux d'inoccupation dans l'ensemble du Grand Montréal, certains secteurs de Laval connaissent une pénurie de logements locatifs. L'offre des logements de trois chambres et plus affichent d'ailleurs le taux d'inoccupation le plus bas. Depuis les dernières années, les nouvelles constructions locatives se font rares et la plupart des habitations multifamiliales sont destinées à la copropriété. De plus, depuis 10 ans, le coût des loyers dans les logements privés lavallois a augmenté de 35 %, passant de 539 \$ en 2004 à 726 \$ en 2014, comparativement à une hausse de 24 % pour Montréal. D'ailleurs, le coût moyen des loyers à Laval est le plus élevé de l'ensemble des secteurs de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM, 2014)³.

Les tendances démographiques qui caractérisent Laval auront une incidence sur l'avenir du parc existant d'habitations unifamiliales, sur l'offre actuelle limitée de logements locatifs et des logements à coût abordable sur le territoire. Malgré les efforts des dernières années pour mettre

³ Source :

<http://observatoire.cmm.qc.ca/indicatEtPositionPdf.php?indicateur=1099&echelle=2&periode=2014&type=S&enligne=false>

en chantier des projets de logements sociaux et abordables, la pénurie d'une offre locative de qualité et abordable à Laval demeure.

2.6.4. Logement social et abordable

Le coût du logement et les dépenses qui s'y rattachent sont souvent le poste budgétaire le plus important des ménages. Un logement est considéré comme non abordable lorsque le ménage consacre plus de 30 % de son revenu au coût du logement. En 2006, le nombre de ménages locataires à faible revenu avec ce taux était de 13 000, soit 29 % des ménages locataires lavallois. En 2011, cette donnée se chiffrait à 36,6 % (Centraide 2014, p. 2), démontrant ainsi une accentuation du phénomène de précarité financière pour un nombre croissant de ménages lavallois. De plus, en 2006, la distribution spatiale des ménages lavallois à faible revenu avec un taux d'effort de 30 % et plus oscillait entre 4 000 et 5 000 ménages dans les secteurs centraux de Pont-Viau/Laval-des-Rapides et de Chomedey et d'un peu plus de 1 000 ménages dans les secteurs de Vimont/Auteuil et de Duvernay/Saint-François/Saint-Vincent-de-Paul. À cet effet, en 2006, les ménages lavallois à faible revenu avec un taux d'effort de 30 % et plus était composés à 73 % de personnes seules et à 12,4 % par des familles monoparentales (CMM, 2013).

Le logement social et abordable fait référence à divers programmes gouvernementaux, dont le programme AccèsLogis (qui vise à réaliser des logements communautaires et abordables), des projets de coopérative d'habitation ou d'OSBL (pour des ménages à faible revenu et pour des personnes ayant des besoins particuliers en habitation), le programme d'habitation à loyer modique (HLM) et le programme de supplément au loyer (permettant à des ménages à faible revenu d'habiter dans des logements privés ou appartenant à des coopératives d'habitation ou encore à des organismes sans but lucratif).⁴

À Laval, en 2011, le logement social et abordable représentait à peine 8 % de l'offre de logement locatif sur l'ensemble du territoire lavallois, comparativement à une moyenne de 10,7 % pour la région métropolitaine. Cette offre se concentrait à 75 % dans les secteurs centraux de Pont-Viau/Laval-des-Rapides et Chomedey, tout comme l'offre locative en générale (CMM, 2013, p. 48). Mentionnons l'ajout de 727 unités de logements sociaux et abordables entre 2006 et 2015 et plusieurs unités en projet sont présentement en attente d'une confirmation de financement de la SHQ, soit environ 1000 unités (SHQ, 2014). Malgré ces ajouts, près de 1 070 ménages étaient toujours inscrits à des listes d'attente pour accéder à un logement social et abordable à Laval en 2015, dont de nombreuses familles monoparentales, des personnes seules et des personnes âgées.⁵

⁴ Source : <http://www.habitation.gouv.qc.ca/programmes.html>

⁵ Source : [Office municipal d'habitation de Laval, données de 2015](#)

Mémoire - Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale – Ville de Laval

Laval compte moins de logements sociaux, proportionnellement au reste du Québec. En effet, pour l'ensemble des logements locatifs, Laval compte 4 % de HLM, comparativement à 6 % pour la moyenne québécoise et 1,5 % de logements communautaires, soit coopératifs ou sans but lucratif, comparativement à 2,1 % pour le Québec (Inizan, 2013, p. 5). De plus, Laval dispose de deux ensembles majeurs de logements sociaux sur son territoire, soit le complexe résidentiel des Immeubles Val-Martin et l'ensemble immobilier Place Saint-Martin, qui tous deux présentent des enjeux de salubrité et de vétusté du cadre bâti pouvant avoir des impacts sur la santé de ses résidents. Afin de bien répondre aux besoins de sa population, Laval doit donc assurer un rattrapage à l'échelle métropolitaine dans le développement de son offre de logements sociaux et abordables.

Soulignons également le manque de logements sociaux et abordables adaptés pour les personnes handicapées, dont l'offre se concentre principalement dans les immeubles pour personnes âgées où les délais d'attente sont beaucoup trop longs. Outre l'accessibilité aux logements, les services d'accompagnement sont également nécessaires, notamment pour permettre de favoriser le maintien à domicile des personnes vivant avec des incapacités (Inizan, 2013, p. 8).

La question du logement social et abordable est importante considérant notamment la forte croissance démographique qu'a connu et que connaîtra Laval avec les transformations démographiques déjà évoquées, notamment le vieillissement de la population et la réduction de la taille des ménages. Soulignons que l'accès à un logement a un effet stabilisant dans la vie des individus en situation de précarité et dans la communauté. En effet, l'accès à un logement de qualité et correspondant à la capacité de payer des individus permet à ceux-ci de répondre plus efficacement à leurs autres besoins fondamentaux que sont une alimentation suffisante et saine et des vêtements. Plus spécifiquement, le logement social et abordable constitue un outil pour répondre à des problèmes sociaux urbains tels que l'itinérance, la pauvreté, la cohésion sociale, etc., et surtout une solution durable pour les populations vulnérables. C'est également un outil qui peut contribuer, par la construction et la rénovation, à l'amélioration des quartiers. Ainsi, suite à l'annonce des coupures dans le programme AccèsLogis passant de 3 000 unités à 15 000 unités disponibles par année et le décret ministériel annonçant l'ajout de 5 800 unités (Décret 869-2015) dans le cadre du programme de supplément au loyer, il serait important que ces programmes puissent demeurer accessibles aux organismes communautaires pour le développement de projets de logements sociaux et abordables.

2.6.5. Enjeux généraux reliés au logement

- Répondre aux besoins de logement des citoyens lavallois, notamment pour les personnes les plus vulnérables

Mémoire - Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale – Ville de Laval

- Reconnaître les particularités de certains quartiers, dont quelques-uns bénéficient d'une démarche de revitalisation urbaine intégrée, où réside une grande proportion de personnes vulnérables

2.6.6. Enjeux spécifiques reliés au logement

- La création de milieux de vie mixtes au plan social en favorisant l'implantation de projets de logements sociaux et abordables à divers endroits sur le territoire, permettant ainsi une déconcentration des problèmes sociaux urbains
- La localisation de logements sociaux et abordables à proximité des axes de transports collectifs et des services de proximité
- L'augmentation du coût des logements limitant l'accessibilité des ménages les plus vulnérables à des logements de qualité et répondant à leurs besoins
- Le développement de projets de logements sociaux et abordables afin d'augmenter l'offre sur le territoire lavallois et de répondre aux besoins de la population lavalloise

Recommandation générale reliée au logement

Ainsi, dans l'élaboration du troisième plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale, il sera important que le ministère considère Laval :

- Avec les particularités des personnes les plus vulnérables demeurant, mais pas exclusivement, dans les quartiers défavorisés où une démarche de revitalisation urbaine intégrée est implantée

Recommandations spécifiques reliées au logement

Ainsi, dans l'élaboration du troisième plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale, il sera important que le ministère :

- Permette le financement des initiatives à la hauteur des besoins de la population en favorisant le développement de projets de logements sociaux et abordables sur le territoire lavallois
- Reconnaisse la Ville de Laval comme ville mandataire pour le développement de logement social sur son territoire
- Initie des discussions interministérielles afin de favoriser le maintien et l'accès à des programmes de financement pour les organismes communautaires permettant le développement de projets de logements sociaux et communautaires et qui assurent des coûts de logements adaptés à la capacité de payer de leurs résidents.

2.7. Itinérance

2.7.1. Généralités

À Laval, la Division de l'urgence sociale oriente les citoyens sans logement vers une ressource d'hébergement adaptée à leurs besoins. Pour des clientèles particulières, comme les personnes âgées, des ententes de services existent avec des ressources d'hébergement privées. Environ 265 personnes sans logement ou itinérantes utilisent ce service annuellement.

La définition de l'itinérance selon l'Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance (ACMFI) distingue quatre types de personnes itinérantes : celle qui sont sans-abri; celles qui utilisent les refuges d'urgence, celles qui sont logées provisoirement (*couch surfing*) et celles qui sont à risque. Les personnes à risque d'itinérance sont souvent en situation de pauvreté et peuvent occuper un logement précaire ou qui ne satisfait pas aux normes publiques de santé et de sécurité (Gaetz et al., 2013), une situation assez fréquente à Laval. En effet, l'itinérance à Laval a plusieurs visages et elle est souvent invisible, témoignant d'une pauvreté grandissante plus marquée dans certains quartiers (Meunier et Gagnon, 2010).

En effet, outre les personnes n'ayant pas de domicile fixe, plusieurs personnes ont une adresse fixe mais vivent dans des conditions précaires, instables et insalubres. Ces personnes peuvent être notamment âgées, immigrantes ou ayant une santé physique ou mentale plus fragile. L'itinérance peut toucher des familles biparentales ou monoparentales ou des personnes seules.⁶

2.7.2. Jeunes de 18 à 25 ans

Soulignons qu'à Laval, 59 % des personnes itinérantes sont des jeunes de moins de 25 ans et 90% sont des Lavallois. La moyenne d'âge de ces jeunes est de 20 ans et 34,5 % sont des femmes. De ces jeunes, 17% sont sans revenus alors que 62 % ont des problèmes de santé mentale ou de toxicomanie (LeBlanc, 2015).

2.7.3. Adultes de 25 ans et plus

Soulignons qu'à Laval, la moyenne d'âge des personnes itinérantes adultes est de 45 ans. Les femmes comptent pour 24,5 % des personnes itinérantes adultes. Au total, 43 % de ces personnes ont des problèmes de santé mentale ou de toxicomanie et 74,5 % vivent de l'aide sociale (LeBlanc, 2015).

⁶ Source : <http://www.rsiq.org/publications/82-subpages/120-laval>

2.7.4. Enjeux généraux reliés à l'itinérance

- Répondre aux besoins des personnes en situation d'itinérance ou à risque d'itinérance, notamment chez les jeunes;
- Reconnaître les particularités de certains quartiers, dont quelques-uns bénéficient d'une démarche de revitalisation urbaine intégrée, où réside une grande proportion de personnes vulnérables

2.7.5. Enjeu spécifique relié à l'itinérance

- La hausse des coûts des logements locatifs et l'offre insuffisante de logements accessibles pour les personnes en situation de pauvreté sont des aspects centraux de l'augmentation de l'itinérance à Laval

Recommandation générale reliée à l'itinérance

Ainsi, dans l'élaboration du troisième plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale, il sera important que le ministère considère Laval :

- Avec les particularités des personnes itinérantes ou à risque d'itinérance, issues, mais pas exclusivement, des quartiers défavorisés où une démarche de revitalisation urbaine intégrée est implantée

Recommandations spécifiques reliées à l'itinérance

Ainsi, dans l'élaboration du troisième plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale, il sera important que le ministère :

- Permettre le financement des initiatives:
 - favorisant le développement de logements sociaux et communautaires accessibles aux personnes itinérantes ou à risque d'itinérance;
 - permettant d'assurer des services d'accompagnement et des services à domiciles adaptés aux personnes itinérantes ou à risque d'itinérance.

2.8. Sécurité alimentaire

2.8.1. Généralités

Tout à fait consciente de l'importance d'une alimentation adéquate en quantité et en qualité pour le développement global et la santé de tous les Lavallois, la Ville de Laval a mis en place des initiatives intéressantes sur son territoire et qui rejoignent plus spécifiquement les personnes les plus vulnérables :

- Soutien financier en aide alimentaire pour les personnes et les familles en situation de crise et programme de bons d'achat
- Soutien financier au Centre de bénévolat et Moisson Laval

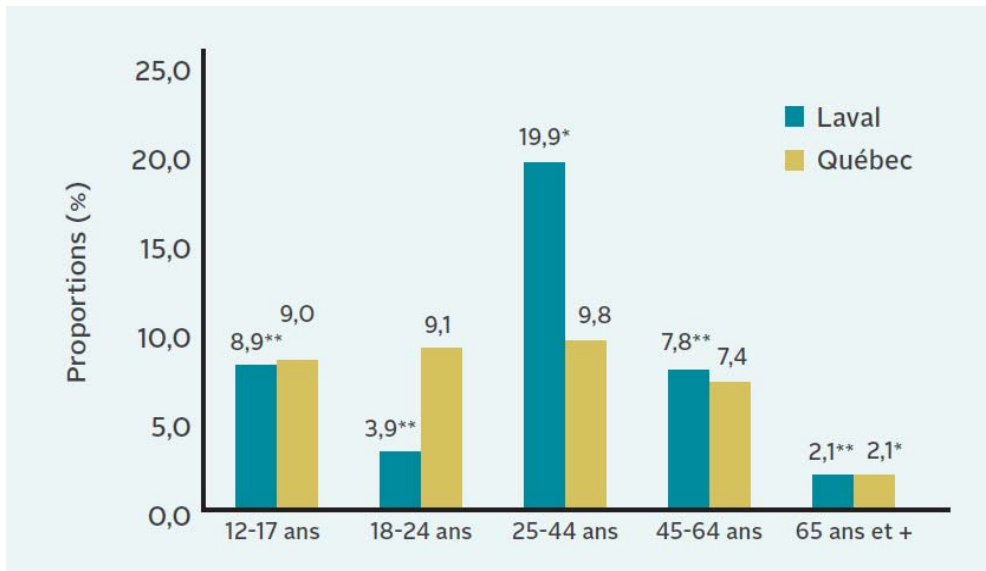
Mémoire - Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale – Ville de Laval

- Soutien ponctuel à l'implantation de jardins communautaires ou collectifs et à l'installation de marchés de quartier saisonniers
- Soutien au développement, à la rénovation et à la consolidation de cuisines collectives par une participation à certaines ententes ministérielles et par l'octroi de locaux permanents dans certains centres communautaires

Soulignons aussi la collaboration municipale aux travaux du Comité d'action en sécurité alimentaire de Laval (CASAL), un comité intersectoriel qui favorise et promeut la sécurité alimentaire à Laval.

À Laval, entre 2007-2008 et 2011-2012, le taux de la population confrontée à l'insécurité alimentaire est passé de 5,3 % à 10,2 %, alors qu'au Québec, le taux est passé de 6,1 % à 7,5 % (Dufour et Grenier, 2015, p. 2). Autrefois comparable à l'ensemble du Québec, Laval se positionne maintenant au 2^e rang derrière Montréal (10,7 %) quant à la proportion de sa population vivant de l'insécurité alimentaire (Dufour et Grenier, 2015, p. 2). Soulignons enfin qu'à Laval, l'insécurité alimentaire touche une personne âgée entre 25 et 44 ans sur cinq.

Proportion de la population âgée de 12 ans et plus dont le ménage a connu une insécurité alimentaire liée au revenu (au cours des 12 mois qui ont précédé l'Enquête) selon l'âge, Laval, Québec, 2011-2012



Source : Dufour et Grenier, 2015, p. 3

2.8.2. Facteurs de risque

L'insécurité alimentaire est une problématique multifactorielle qui va bien au-delà du manque de nourriture. Le Comité d'action en sécurité alimentaire de Laval (CASAL) a identifié dix facteurs de risque liés à l'insécurité alimentaire qui peuvent s'influencer entre eux (Dufour et Grenier, 2015, p. 5) :

- Famille à faible revenu
- Faible scolarité
- Statut d'étudiant
- Monoparentalité
- Immigration
- Famille de grande taille
- Personne vivant seule
- Vieillesse de la population
- Contexte économique
- Accessibilité à l'offre alimentaire

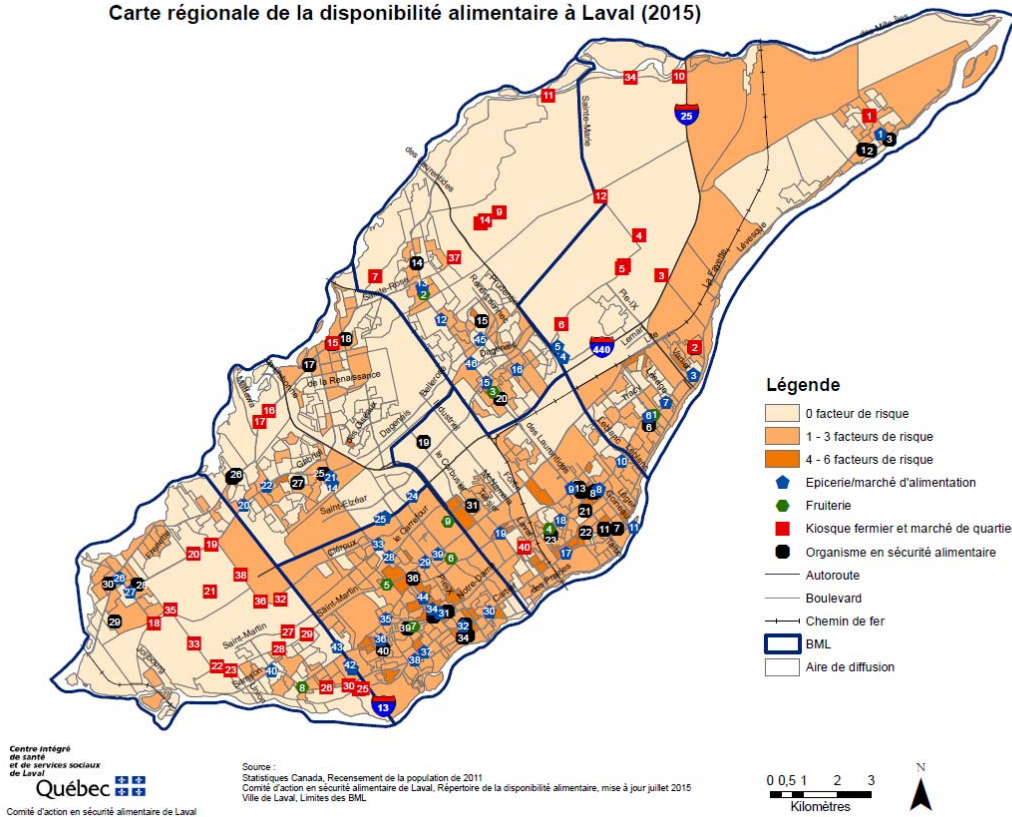
L'insécurité alimentaire n'est donc pas seulement liée au revenu. Outre les facteurs mentionnés ci-dessus, la mobilité réduite, la santé physique et mentale et l'isolement peuvent également fragiliser la sécurité alimentaire. Également, chez les personnes âgées, la perte d'autonomie entraîne très souvent une problématique de malnutrition (Fafard, Bélanger et Kébé, 2011, p. 18). L'insécurité alimentaire est également plus fréquente dans la population immigrante récente (0-5 ans) où les individus sont plus nombreux à vivre sous le seuil du faible revenu. La sphère culturelle influence également cette situation, puisque pour les personnes immigrantes, la disponibilité et l'accessibilité financière à des aliments qui leur sont familiers peuvent avoir un impact sur leur capacité à pouvoir nourrir leur famille (Fafard, Bélanger et Kébé, 2011, p. 20).

Les personnes qui vivent de l'insécurité alimentaire sont majoritairement en situation d'exclusion sociale. Par exemple, 8,1 % des Québécois ayant connu de l'insécurité alimentaire déclarent ne pas pouvoir compter sur une personne pour les aider en cas de réel besoin, comparativement à 1,5 % chez les autres Québécois (Portrait de la sécurité alimentaire à Laval en 2015, p. 4). Les personnes vivant en situation d'insécurité alimentaire sont également plus à risque de développer des problèmes fragilisant leur santé mentale (Dufour et Grenier, 2015, p. 4).

2.8.3. Accessibilité à l'offre alimentaire

À Laval, l'accès aux épiceries est parfois difficile pour les personnes qui se déplacent à pied ou en transport en commun, ce qui les amène à s'approvisionner dans les dépanneurs où l'offre alimentaire est beaucoup plus restreinte et coûteuse (Dufour et Grenier, 2015, p. 7). La carte de l'accessibilité à l'offre alimentaire sur le territoire de Laval permet d'illustrer que les plus fortes proportions de personnes à risque d'insécurité alimentaire résident dans les secteurs situés au centre-sud de Laval.⁷

Carte régionale de la disponibilité alimentaire à Laval (2015)



⁷Source :

http://www.securitealimentairelaval.org/publications/documents/CASAL_carte_dispoalimentaire_Laval2012_finale.pdf

Mémoire - Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale – Ville de Laval

Dans certains secteurs de Laval, notamment dans l'est du territoire, on constate également des déserts alimentaires où l'accès aux marchés d'alimentation est plus restreint et où une forte proportion de la population est toutefois à risque d'insécurité alimentaire.

2.8.4. Enjeux généraux reliés à la sécurité alimentaire

- Répondre aux besoins liés à la sécurité alimentaire des citoyens lavallois, notamment pour les personnes les plus vulnérables;
- Reconnaître les particularités de certains quartiers, dont quelques-uns bénéficient d'une démarche de revitalisation urbaine intégrée, sur le plan de la sécurité alimentaire

2.8.5. Enjeux spécifiques reliés à la sécurité alimentaire

- Difficulté pour les personnes les plus vulnérables d'avoir accès à des revenus suffisants pour s'alimenter sainement et suffisamment étant donné la hausse du coût de la vie, celle du coût du panier de provisions nutritives, celle des coûts de logement et en conséquence, la hausse du taux d'endettement.
- Présence de déserts alimentaires sur le territoire et d'une hausse de la population vivant de l'insécurité alimentaire

Recommandation générale reliée à la sécurité alimentaire

Ainsi, dans l'élaboration du troisième plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale, il sera important que le ministère considère Laval :

- Avec les particularités des personnes les plus vulnérables vivant de l'insécurité alimentaire et issues, mais pas exclusivement, des quartiers défavorisés où une démarche de revitalisation urbaine intégrée est implantée

Recommandations spécifiques reliées à la sécurité alimentaire

Ainsi, dans l'élaboration du troisième plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale, il sera important que le ministère :

- Permettre le financement des initiatives
 - favorisant la sécurité alimentaire, notamment par des projets d'agriculture urbaine, des marchés de quartier, des popotes roulantes, du dépannage alimentaire et des épiceries solidaires
 - assurant une offre alimentaire accessible à coût abordable dans les quartiers défavorisés et aux personnes vulnérables.

2.9. Entrepreneuriat et économie sociale

2.9.1. Économie sociale

À Laval, le nouveau Service du développement économique poursuit le travail amorcé depuis quelques années dans le développement et le soutien à l'économie sociale et s'est doté d'un programme de soutien financier spécifique aux entreprises d'économie sociale. Il travaille également de pair avec le Pôle régional d'économie sociale de Laval. Soulignons que l'économie sociale, ou l'entrepreneuriat collectif, permet de mettre en œuvre des initiatives locales qui peuvent répondre aux enjeux de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Elle permet ainsi de soutenir des démarches de revitalisation territoriale et de développement local. L'économie sociale crée des emplois, permet l'intégration des personnes les plus éloignées du marché du travail et offre des services aux citoyens les plus vulnérables (Klein et al., 2010). La gouvernance démocratique des entreprises d'économie sociale permet également aux citoyens d'être partie prenante dans le développement de leur milieu.

2.9.2. Entrepreneuriat

L'entrepreneuriat, privé ou collectif, peut également être une stratégie pour intégrer le marché du travail. En ce sens, des personnes immigrantes ayant de la difficulté à intégrer le marché du travail, des femmes, notamment à la tête d'une famille monoparentale et cherchant un emploi leur permettant de concilier la famille et le travail, ou même des jeunes sans diplôme, plus éloignés du marché du travail, peuvent créer leur propre emploi. De plus, l'entrepreneuriat collectif est issu du milieu, privilégie une approche citoyenne et favorise l'accès à des biens et services aux personnes en situation de pauvreté. Bien qu'il existe certaines initiatives intéressantes comme le microcrédit, le programme Soutien au travail autonome (STA) et le Fonds Jeunes Promoteurs, l'accès au financement pour des personnes en situation de pauvreté est souvent plus difficile.

2.9.3. Enjeux généraux reliés à l'entrepreneuriat et à l'économie sociale

- Répondre aux besoins liés à l'intégration au marché du travail des citoyens lavallois, notamment pour les personnes en situation de pauvreté
- Répondre aux besoins des citoyens demeurant, mais pas exclusivement, dans les quartiers défavorisés où une démarche de revitalisation urbaine intégrée est implantée;

2.9.4. Enjeux spécifiques reliés à l'entrepreneuriat et à l'économie sociale

- L'accès à des programmes de financement permettant le démarrage d'une entreprise est plus restreint pour les personnes en situation de pauvreté
- Accès à un service d'accompagnement adapté aux personnes plus éloignées du marché du travail dans le démarrage d'entreprises

Mémoire - Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale – Ville de Laval

- Accès à des programmes de financement permettant le démarrage et le soutien des entreprises d'économie sociale

Recommandations générales reliées à l'entrepreneuriat et à l'économie sociale

Ainsi, dans l'élaboration du troisième plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale, il sera important que le ministère considère :

- L'entrepreneuriat et l'économie sociale comme un levier pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
- Permettre l'accès à divers programmes publics pour le développement d'entreprises d'économie sociale

Enfin, pour s'assurer d'améliorer les conditions de vie des personnes les plus vulnérables et d'agir véritablement sur les causes, il est primordial de prendre en compte les réalités et les besoins spécifiques de certains groupes de la société. Cette approche plus globalisante peut ainsi prévenir la pauvreté par la réduction des inégalités socioéconomiques. Ainsi, des services d'intégration à l'emploi, une offre plus grande de logements sociaux et communautaires ou des mesures favorisant la réussite scolaire peuvent notamment prévenir l'appauvrissement des personnes les plus vulnérables.

3. Bilan du dernier plan de lutte

Depuis 2008, dans le cadre du deuxième plan gouvernemental de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, Laval a commencé l'expérimentation de projets de revitalisation urbaine intégrée (RUI) dans les secteurs de Chomedey, Pont-Viau et de Place-St-Martin/Domaine Renaud, et ce, grâce au soutien financier du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS). Ces démarches ont donné naissance au développement de divers projets porteurs dans les trois communautés, notamment dans les domaines de la sécurité alimentaire, des loisirs, de l'embellissement des quartiers et de l'amélioration du sentiment de sécurité. Elles ont permis de mieux outiller les organismes du milieu dans leurs actions concertées pour l'amélioration des conditions de vie des personnes défavorisées en renforçant notamment leur structure et leur cohésion au sein de concertation. Aussi, le programme a permis de poser les premiers jalons d'une mobilisation citoyenne significative autour des enjeux d'amélioration de la qualité de vie dans les secteurs visés, mobilisation nécessaire à la réussite et à la pérennité de ces démarches. Ainsi, ces impacts positifs et prometteurs observés par la Ville la pousse aujourd'hui à envisager l'extension du programme à d'autres secteurs fragilisés de Laval.

La dernière Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité 2011-2016 pour la région de Laval conclue avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) a permis de rendre disponible un fonds de 1 335 907 \$ pour la réalisation d'initiatives permettant de lutter contre la pauvreté à Laval. Cette entente visait à développer, dans une optique de développement durable et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, une stratégie globale et intégrée qui misait sur le déploiement d'approches ATI/RUI dans les milieux les plus défavorisés de Laval, en s'appuyant sur la mobilisation et la concertation des acteurs concernés, tant locaux que régionaux. Cette mobilisation aura permis de travailler dans un contexte d'intersectorialité permettant une mise en commun des ressources matérielles, financières et humaines des partenaires.

Cette entente aura ainsi permis de financer des projets dont les coûts totaux ont été de 3 135 455 \$. Le Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité 2011-2015 pour la région de Laval a donc permis de générer des investissements régionaux de 1 799 548 \$, créant un véritable effet de levier financier pour la région avec des investissements représentant 135 % du montant accordé par le gouvernement.

Ces investissements auront permis de financer plus de 50 projets visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, dans divers secteurs d'interventions :

Mémoire - Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale – Ville de Laval

- la sécurité alimentaire
- le développement des saines habitudes de vie
- l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes
- la méditation culturelle
- l'insertion socioprofessionnelle des jeunes
- le logement
- la revitalisation des quartiers
- l'information sur les services
- le sentiment de sécurité
- l'accessibilité aux services de proximité

La mise en œuvre de l'ensemble de ces projets aura donc permis de toucher près de 80 000 Lavallois et d'impliquer plus de 400 organismes et institutions lavalloises.

Soulignons par contre que la décision du MTESS de prolonger l'Entente pour l'année 2015-2016 sans ajouter de soutien financier supplémentaire a généré une grande incertitude auprès des organismes de la région qui mettent sur pied des projets. Cette décision a également fragilisé les diverses initiatives développées dans le cadre de cette entente. Dans ce contexte, plusieurs projets n'ont pu être soutenus financièrement, provoquant ainsi des répercussions importantes sur les efforts de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale à Laval.

Il est à noter qu'une prolongation de l'entente actuelle entre le MAMOT et Ville de Laval a permis de maintenir le fonctionnement et la coordination des trois démarches RUI en cours à Laval pour l'année 2015-2016. Par contre, dès la fin du mois de mars 2016, la coordination et le soutien au fonctionnement sont compromis faute de confirmation d'une nouvelle entente qui appuierait les démarches RUI à Laval.

En 2011, les sommes qui avaient été attribuées à la région de Laval par le biais de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité 2011-2016 pour la région de Laval ont été insuffisantes pour répondre adéquatement à l'ensemble des besoins grandissants, portant ainsi préjudice aux citoyens lavallois les plus vulnérables. En effet, Laval a disposé d'à peine 1,5 % de l'enveloppe interrégionale du Fonds québécois d'initiatives sociales, alors que la ville compte 5 % de la population du Québec, qu'elle est la 2^e ville de destination en matière d'immigration et qu'en volume, elle est parmi les régions qui comptent le plus de personnes en situation de pauvreté. La Ville de Laval souhaite tout de même saluer l'Entente de partenariat sur la revitalisation urbaine intégrée avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) qui a permis de pallier le manque de financement et de soutenir la coordination des trois RUI durant cette période. Dans le cadre du prochain plan gouvernemental de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale,

il serait important que l'attribution financière pour la Ville de Laval permette de répondre aux nombreux enjeux de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

De plus, l'injection non récurrente d'un financement voué au développement d'initiatives qui sont souvent récurrentes compromet la consolidation des actions et la force d'impact de la région pour une véritable lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. En ce sens, il serait intéressant que le FQIS permette de financer les initiatives issues du plan d'action régional, mais également leur implantation et leur consolidation.

Malgré tout, il est important de souligner que la région a démontré une efficacité qui justifie que l'on poursuive dans cette avenue. Soulignons qu'afin de couvrir l'ensemble des aspects de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, l'ouverture d'une approche territoriale intégrée (ATI) permet d'élargir la lutte contre la pauvreté à l'ensemble du territoire, évitant ainsi de négliger une partie importante de la population touchée, mais ne résidant pas dans des quartiers où se déploie une démarche RUI. L'approche ATI/RUI à Laval aura permis de resserrer la concertation et d'assurer une cohérence des actions de l'ensemble des partenaires à l'échelle locale et régionale. Le mécanisme de concertation et de décision aux paliers régional et locaux aura aussi permis d'initier une réflexion permettant de prendre en compte l'ensemble des enjeux et de favoriser l'écoute des recommandations des acteurs locaux.

3.1. Enjeux d'une éventuelle entente entre la Ville de Laval et le MTESS / MAMOT

- Avoir une entente de longue durée avec un montant représentatif par le biais d'une répartition budgétaire interrégionale équitable afin de répondre adéquatement aux besoins inhérents à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
- Créer une synergie entre les paliers national, régional et locaux de façon à actualiser dans les municipalités les grandes orientations nationales et régionales et permettre au local d'influencer ces orientations.
- Éviter le sous-financement des organismes communautaires lavallois, qui mène à leur essoufflement et à l'abandon de plusieurs de leurs projets.
- Assurer la pérennité des projets, facteur important qui permet la mise en place d'un filet de sécurité sociale efficace et efficient.
- Porter une attention sur l'ensemble des secteurs lavallois présentant un degré de défavorisation élevé.
- Développer et consolider certains lieux de concertation.
- Harmoniser les actions des partenaires impliqués dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale par le biais d'une gouvernance régionale rassembleuse et significative.

Mémoire - Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale – Ville de Laval

- Changer la méthodologie pour calculer la répartition régionale des enveloppes budgétaires en tenant compte autant de la défavorisation matérielle que de la défavorisation sociale.

Recommandations pour une éventuelle entente entre la Ville de Laval et le MTESS

Ainsi, dans l'élaboration du troisième plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale, il sera important que le ministère :

- Négocie avec la Ville de Laval une entente de cinq ans en prenant comme base d'analyse que :
 - Laval compte 5 % de la population du Québec, dont 16 % vit sous le seuil de faible revenu. Ainsi, en volume, elle est parmi les régions qui comptent le plus de personnes en situation de pauvreté et la 2^e ville de destination en matière d'immigration au Québec.
 - La défavorisation matérielle ne doit pas primer sur la défavorisation sociale.
 - Les projets financés à long terme sont plus durables et profitables autant pour les organismes que pour les personnes visées.
- Considère les spécificités de la pauvreté en milieu urbain, faisant en sorte que Laval reçoive sa juste part de l'enveloppe FQIS dans le cadre du volet régional, de façon à ne plus porter préjudice à la population défavorisée lavalloise.
- Reconnaisse à la région de Laval sa compétence pour définir ses propres enjeux régionaux et locaux.
- Reconnaisse l'hétérogénéité du territoire lavallois et ses particularités locales et de quartier.
- Reconnaisse et soutienne encore davantage l'importance de la mission et du fonctionnement des organismes communautaires.
- Reconnaisse et soutienne des projets dont la durée pourrait atteindre au moins cinq ans.
- Reconnaisse et soutienne les projets reliées aux démarches ATI et RUI et ainsi, reconnaisse un haut taux de succès et d'impacts positifs dans le milieu.
- Reconnaisse et soutienne les initiatives visant à développer et à consolider les concertations régionales et locales.

4. Vers un troisième plan d'action gouvernemental

Afin de bien représenter les enjeux et recommandations de la Ville de Laval en fonction des orientations proposées par le MTESS, voici un tableau synthèse complet de ceux-ci. Il était essentiel d'effectuer une démonstration par thématique et par clientèle que Laval s'est transformée au cours des dernières années.

TABLEAU SYNTHÈSE DU MÉMOIRE DE LA VILLE DE LAVAL : VERS UN TROISIÈME PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL (MTESS)			
ORIENTATIONS MTESS	PRIORITÉ DES ENJEUX LAVALLOIS	RECOMMANDATIONS AU MTESS	BONNES PRATIQUES
	PRIORITÉ N° 1 Autonomie de la région	Laisser les régions définir leur propre modèle de gouvernance en matière de lutte contre la pauvreté.	
	PRIORITÉ N° 2 Hétérogénéité des secteurs lavallois	Considérer Laval comme une ville hétérogène où l'on observe d'importantes inégalités partout sur son territoire.	
	PRIORITÉ N° 3 Laval, interlocuteur principal de la région	Dorénavant, pour toute entente à intervenir sur le territoire lavallois, le ministère devra considérer la Ville de Laval comme son interlocuteur principal.	
	PRIORITÉ N° 4 Financement du MTESS dans la région de Laval	Considérer Laval et ses partenaires communautaires comme des acteurs majeurs rencontrant des défis qui augmentent en nombre et en complexité, nécessitant du MTESS un	

TABLEAU SYNTHÈSE DU MÉMOIRE DE LA VILLE DE LAVAL : VERS UN TROISIÈME PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL (MTESS)			
ORIENTATIONS MTESS	PRIORITÉ DES ENJEUX LAVALLOIS	RECOMMANDATIONS AU MTESS	BONNES PRATIQUES
		investissement en ressources financières de plus en plus important	
N° 1 : PRÉVENIR la pauvreté et l'exclusion sociale en favorisant le potentiel des personnes	Reconnaître les besoins particuliers et différents entre les immigrants et les immigrants récents (0-5 ans)	Considérer Laval comme une ville où une population immigrante et immigrante récente amène des défis différents qui sont souvent reliés à des facteurs de pauvreté, de vulnérabilité et d'exclusion nécessitant un soutien important des organismes communautaires qui œuvrent auprès de cette clientèle	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un portrait sur l'immigration et harmonisation des actions - Partenariat étroit entre les organismes institutionnels et communautaires
	Préparer les jeunes enfants à l'entrée scolaire	Financer les initiatives reliées à la préparation des jeunes enfants à l'entrée scolaire au primaire	- Table de concertation régionale sur la petite enfance
	Préparer les jeunes du troisième cycle du primaire à l'entrée au secondaire	Financer les initiatives reliées : <ul style="list-style-type: none"> - à la préparation des jeunes à l'entrée scolaire au secondaire - à la persévérance scolaire par des approches permettant de soutenir le tissu social, notamment auprès des jeunes fréquentant les écoles présentant des indices de défavorisation élevés 	

Mémoire - Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale – Ville de Laval

TABLEAU SYNTHÈSE DU MÉMOIRE DE LA VILLE DE LAVAL : VERS UN TROISIÈME PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL (MTESS)			
ORIENTATIONS MTESS	PRIORITÉ DES ENJEUX LAVALLOIS	RECOMMANDATIONS AU MTESS	BONNES PRATIQUES
	Soutenir les jeunes mères sans diplôme à la tête d'une famille monoparentale pour les aider à retourner aux études	Financer les initiatives reliées aux jeunes mères à la tête d'une famille monoparentales pour les aider à retourner aux études	
	Prévenir le décrochage scolaire chez les filles	Financer les initiatives favorisant la persévérance scolaire chez les filles	
	Soutenir les jeunes en matière de persévérance scolaire, notamment dans les écoles cotées entre 8 et 10, situées majoritairement dans les quartiers les plus fragilisés	Permettre le financement des initiatives reliées à la persévérance scolaire par des approches permettant de soutenir le tissu social, notamment auprès des jeunes fréquentant les écoles les plus défavorisées	
	Augmenter l'offre de places subventionnées en service de garde éducatif (CPE), notamment dans les quartiers les plus fragilisés	Augmenter l'offre de places subventionnées en garderie, notamment dans les quartiers les plus défavorisés, en privilégiant les centres de la petite enfance (CPE)	
N° 2 : RENFORCER le filet de sécurité sociale et économique	Assurer l'accessibilité financière pour les personnes immigrantes aux services offerts par l'ensemble des partenaires institutionnels, communautaires et privés	Financer les initiatives favorisant l'accessibilité financière aux services offerts	- Diverses mesures d'amointrissement de l'impact des coûts reliés à l'accès à certains services ont été mises en place par les partenaires lavallois

Mémoire - Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale – Ville de Laval

TABLEAU SYNTHÈSE DU MÉMOIRE DE LA VILLE DE LAVAL : VERS UN TROISIÈME PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL (MTESS)			
ORIENTATIONS MTESS	PRIORITÉ DES ENJEUX LAVALLOIS	RECOMMANDATIONS AU MTESS	BONNES PRATIQUES
	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter l'offre de places subventionnées en service de garde - Augmenter l'offre de services de garde offrant des horaires atypiques 	Initier des discussions interministérielles afin de favoriser la mise en place d'un plus grand nombre de places subventionnées en service de garde, dont quelques-unes incluant des horaires atypiques, notamment dans les quartiers plus défavorisés de Laval	
	Augmenter l'offre de logements abordables	Financer les initiatives favorisant la mise en place de logements sociaux et abordables pour les femmes en situation de vulnérabilité	
	Augmenter l'offre de services de proximité, notamment dans les quartiers plus défavorisés	Financer les initiatives favorisant : <ul style="list-style-type: none"> - l'accessibilité financière aux services offerts - la mise en place de services de proximité 	
	Répondre aux besoins liés au vieillissement de la population lavalloise, notamment pour les personnes âgées les plus vulnérables	Financer des initiatives favorisant : <ul style="list-style-type: none"> - l'accès à l'information pour les personnes âgées - l'alphabétisation chez les personnes âgées - l'accessibilité financière aux services offerts - la mise en place de services de proximité - la mise en place de logements abordables - la création de projets de logements collectifs 	- Le plan d'action MADA identifie plusieurs enjeux à cet effet
	Soutenir les personnes âgées vivant sous le seuil du faible revenu	Permettre le financement des initiatives favorisant l'accessibilité financière aux services offerts	

Mémoire - Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale – Ville de Laval

TABLEAU SYNTHÈSE DU MÉMOIRE DE LA VILLE DE LAVAL : VERS UN TROISIÈME PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL (MTESS)			
ORIENTATIONS MTESS	PRIORITÉ DES ENJEUX LAVALLOIS	RECOMMANDATIONS AU MTESS	BONNES PRATIQUES
	Prévenir l'isolement social des personnes âgées	Permettre le financement des initiatives favorisant la mise en place de services de proximité	
	Reconnaître les capacités limitées en matière de littératie pour une partie de la population âgée	Permettre le financement des initiatives favorisant: - l'accès à l'information - l'alphabétisation	
	Soutenir les familles vivant sous le seuil du faible revenu	Permettre le financement des initiatives favorisant l'accessibilité financière aux services offerts	
	Prévenir l'isolement social des personnes vivant seules	Permettre le financement des initiatives favorisant la mise en place de services de proximité	
	Répondre aux besoins de logement des citoyens lavallois, notamment pour les personnes les plus vulnérables	Permettre le financement des initiatives favorisant des projets de logements sociaux et abordables sur le territoire lavallois	
	Faciliter l'accès aux transports en commun et la proximité des services pour les populations vulnérables	Permettre le financement des initiatives favorisant la mise en place de services de proximité	

TABLEAU SYNTHÈSE DU MÉMOIRE DE LA VILLE DE LAVAL : VERS UN TROISIÈME PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL (MTESS)			
ORIENTATIONS MTESS	PRIORITÉ DES ENJEUX LAVALLOIS	RECOMMANDATIONS AU MTESS	BONNES PRATIQUES
	Le coût du logement augmente, impliquant un accès restreint à des logements accessibles répondant aux besoins des ménages	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir et rendre plus accessibles les programmes de financement pour les organismes communautaires permettant le développement de projets de logements sociaux et communautaires et qui assurent des coûts de logements adaptés à la capacité de payer de leurs résidents. - Favoriser le maintien et l'expansion d'une offre de logement variée et accessible notamment en favorisant : <ul style="list-style-type: none"> - la mise en place de logements sociaux et communautaires et de logements abordables pour les personnes âgées en situation de vulnérabilité - la création de projets de logements collectifs pour les personnes âgées dans une perspective multigénérationnelle, multiculturelle et multiresources 	
	Développer des projets de logements sociaux et communautaires et de logements abordables afin d'assurer le rattrapage à l'échelle métropolitaine de l'offre sur le territoire lavallois	Reconnaître la Ville de Laval comme ville mandataire pour le développement de logements sociaux sur son territoire	

TABLEAU SYNTHÈSE DU MÉMOIRE DE LA VILLE DE LAVAL : VERS UN TROISIÈME PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL (MTESS)			
ORIENTATIONS MTESS	PRIORITÉ DES ENJEUX LAVALLOIS	RECOMMANDATIONS AU MTESS	BONNES PRATIQUES
	Répondre aux besoins liés à la sécurité alimentaire auprès des citoyens lavallois, notamment pour les personnes les plus vulnérables	Reconnaître Laval avec les particularités des personnes les plus vulnérables vivant de l'insécurité alimentaire et issues, mais pas exclusivement, des quartiers défavorisés où une démarche de revitalisation urbaine intégrée est implantée	
	<ul style="list-style-type: none"> - La hausse du taux d'effort de 30 % des ménages fragilise les personnes les plus vulnérables, qui sont de moins en moins nombreuses à avoir accès à des revenus suffisants pour s'alimenter sainement et suffisamment - L'augmentation du coût des logements limitant l'accessibilité des ménages les plus vulnérables à des logements de qualité et répondant à leurs besoins 	Permettre le financement des initiatives assurant une offre alimentaire accessible à coût abordable dans les quartiers défavorisés et aux personnes vulnérables	
	Diminuer la présence de déserts alimentaires sur le territoire et d'une hausse de la population vivant de l'insécurité alimentaire	Permettre le financement des initiatives favorisant la sécurité alimentaire, notamment par des projets d'agriculture urbaine, des marchés de quartier, des popotes roulantes, du dépannage alimentaire et des épiceries solidaires	<ul style="list-style-type: none"> - Concertation régionale importante à Laval : Comité d'action en sécurité alimentaire de Laval

TABLEAU SYNTHÈSE DU MÉMOIRE DE LA VILLE DE LAVAL : VERS UN TROISIÈME PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL (MTESS)			
ORIENTATIONS MTESS	PRIORITÉ DES ENJEUX LAVALLOIS	RECOMMANDATIONS AU MTESS	BONNES PRATIQUES
	Répondre aux besoins des personnes en situation d'itinérance ou à risque d'itinérance, notamment chez les jeunes	<ul style="list-style-type: none"> - Considérer Laval avec ses particularités des personnes itinérantes ou à risque d'itinérance, issues, mais pas exclusivement, des quartiers défavorisés où une démarche de revitalisation urbaine intégrée est implantée - Permettre le financement des initiatives assurant des services aux personnes itinérantes ou à risque d'itinérance 	
	La hausse des coûts des logements locatifs et l'offre insuffisante de logements accessibles pour les personnes en situation de pauvreté sont des aspects centraux de l'augmentation de l'itinérance à Laval	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre le financement des initiatives favorisant le développement de logements sociaux et communautaires accessibles aux personnes itinérantes ou à risque d'itinérance - Permettre le financement des initiatives assurant des services d'accompagnement et des services à domicile adaptés aux personnes itinérantes ou à risque d'itinérance 	
N° 3 : FAVORISER l'accès à l'emploi et valoriser le travail	Sensibiliser les employeurs aux bénéfices de ne pas discriminer les personnes immigrantes à l'embauche	Financer les initiatives luttant contre la discrimination	
	Reconnaître et adapter le niveau de diplomation des personnes	Terminer les discussions interministérielles afin de favoriser la reconnaissance des diplômes reliés à certains domaines d'emplois	

TABLEAU SYNTHÈSE DU MÉMOIRE DE LA VILLE DE LAVAL : VERS UN TROISIÈME PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL (MTESS)			
ORIENTATIONS MTESS	PRIORITÉ DES ENJEUX LAVALLOIS	RECOMMANDATIONS AU MTESS	BONNES PRATIQUES
	immigrantes en fonction des emplois potentiels		
	Favoriser la formation linguistique en français des personnes immigrantes durant la période de préembauche afin d'augmenter le taux d'employabilité	Financer les initiatives de mise à niveau en langue française, augmentant ainsi le taux d'employabilité	
	Soutenir les femmes immigrantes à intégrer le marché du travail	Financer les initiatives favorisant l'intégration des femmes immigrantes au marché du travail	
	Soutenir les femmes à la tête d'une famille monoparentale à intégrer le marché du travail ou à s'y maintenir	Financer les initiatives reliées à l'intégration des femmes monoparentales au marché du travail	
	Reconnaitre les besoins particuliers et soutenir les femmes en situation de vulnérabilité, notamment les femmes âgées vivant seules, les femmes à la tête d'une famille monoparentale, les femmes immigrantes et les femmes vivant sous le seuil de faible revenu	Financer les initiatives favorisant une offre de services psychosociaux et d'employabilité spécifique aux femmes, particulièrement pour les femmes les plus vulnérables Préserver et rendre récurrents les programmes préparatoires à l'emploi pour les femmes les plus vulnérables	

TABLEAU SYNTHÈSE DU MÉMOIRE DE LA VILLE DE LAVAL : VERS UN TROISIÈME PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL (MTESS)			
ORIENTATIONS MTESS	PRIORITÉ DES ENJEUX LAVALLOIS	RECOMMANDATIONS AU MTESS	BONNES PRATIQUES
	<p>L'accès à des programmes de financement et d'accompagnement permettant le démarrage d'une entreprise est plus restreint pour les personnes en situation de pauvreté</p> <p>Accès à des programmes de financement permettant le démarrage et le soutien des entreprises d'économie sociale</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Considérer l'entrepreneuriat et l'économie sociale comme un levier pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale - Permettre le financement des initiatives <ul style="list-style-type: none"> - d'entreprises d'économie sociale - d'entrepreneuriat privé et collectif pour les personnes en situation de pauvreté 	
N° 4 : FAVORISER l'engagement de l'ensemble de la société	Reconnaître l'importance du poids démographique de la population immigrante et la pression supplémentaire sur les structures d'accueil	Financer les organismes communautaires qui œuvrent dans le domaine, à la hauteur de ces nouveaux défis	
	Reconnaître les particularités de certains quartiers, dont quelques-uns bénéficient d'une démarche de revitalisation urbaine intégrée, où réside une grande proportion de la population âgée	Considérer Laval avec les particularités des personnes les plus vulnérables demeurant, mais pas exclusivement, dans les quartiers défavorisés où une démarche de revitalisation urbaine intégrée est implantée	
	Répondre aux besoins liés aux familles, notamment pour les familles les plus vulnérables	Permettre le financement des initiatives favorisant : <ul style="list-style-type: none"> - l'accessibilité financière aux services offerts 	

Mémoire - Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale – Ville de Laval

TABLEAU SYNTHÈSE DU MÉMOIRE DE LA VILLE DE LAVAL : VERS UN TROISIÈME PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL (MTESS)			
ORIENTATIONS MTESS	PRIORITÉ DES ENJEUX LAVALLOIS	RECOMMANDATIONS AU MTESS	BONNES PRATIQUES
		<ul style="list-style-type: none"> - la mise en place de services de proximité - la médiation culturelle s'adressant notamment aux enfants les plus vulnérables 	
N° 5 : ASSURER, à tous les niveaux, la constance et la cohérence des actions	LUTTE CONTRE PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre à Laval de définir son propre modèle de gouvernance en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale - Favoriser des approches d'intervention globale et concertée - Répondre aux besoins liés à l'intégration au marché du travail auprès des citoyens lavallois, notamment pour les personnes en situation de pauvreté 	<ul style="list-style-type: none"> - L'obtention par la Ville de Laval des reconnaissances en tant que Municipalité amie des aînés et Municipalités amie des enfants - Les politiques municipales au niveau culturel, de l'activité physique, familial et sa future politique régionale en développement social
	LUTTE CONTRE PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE	Considérer Laval comme une ville hétérogène où l'on observe d'importantes inégalités partout sur son territoire	
	LUTTE CONTRE PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE	Reconnaître la Ville de Laval et ses partenaires communautaires comme des acteurs majeurs rencontrant des défis qui augmentent en nombre et en complexité	
	IMMIGRATION	- Considérer Laval avec les particularités des quartiers incluant les enjeux des personnes	- Cadre conceptuel de référence municipal en matière

Mémoire - Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale – Ville de Laval

TABLEAU SYNTHÈSE DU MÉMOIRE DE LA VILLE DE LAVAL : VERS UN TROISIÈME PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL (MTESS)			
ORIENTATIONS MTESS	PRIORITÉ DES ENJEUX LAVALLOIS	RECOMMANDATIONS AU MTESS	BONNES PRATIQUES
	<ul style="list-style-type: none"> - Reconnaître l'impact de la croissance démographique causée par l'apport de la population immigrante et ses défis d'intégration - Reconnaître les particularités de certains quartiers, dont quelques-uns bénéficient d'une démarche de revitalisation urbaine intégrée, où réside une grande proportion de la population immigrante 	<p>immigrantes plus vulnérables demeurant, mais pas exclusivement, à l'intérieur des RUI</p> <ul style="list-style-type: none"> - Considérer Laval comme le deuxième pôle majeur d'attraction pour la population immigrante ainsi que son rôle d'acteur majeur dans ce domaine 	<p>d'intervention auprès de la population immigrante</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Municipalité est partenaire dans les ententes ministérielles - La Municipalité travaille en partenariat avec les organismes communautaires œuvrant dans le domaine
	<p>CONDITION FÉMININE</p> <p>Reconnaître les particularités de certains quartiers, dont quelques-uns bénéficient d'une démarche de revitalisation urbaine intégrée, où résident une grande proportion de familles monoparentales et de personnes vivant seules</p>	<p>Reconnaître les besoins particuliers et soutenir les femmes en situation de vulnérabilité, notamment les femmes âgées vivant seule, les femmes à la tête d'une famille monoparentale et les jeunes mères sans diplôme vivant sous le seuil de faible revenu.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La Ville de Laval est présente sur plusieurs tables de concertation - La Municipalité travaille en partenariat avec les organismes communautaires œuvrant dans le domaine
	<p>CONDITION FÉMININE</p>	<p>Considérer Laval avec les particularités des quartiers incluant les enjeux des femmes plus vulnérables demeurant, mais pas exclusivement, à l'intérieur des RUI</p>	

Mémoire - Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale – Ville de Laval

TABLEAU SYNTHÈSE DU MÉMOIRE DE LA VILLE DE LAVAL : VERS UN TROISIÈME PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL (MTESS)			
ORIENTATIONS MTESS	PRIORITÉ DES ENJEUX LAVALLOIS	RECOMMANDATIONS AU MTESS	BONNES PRATIQUES
	CONDITION FÉMININE	<ul style="list-style-type: none"> - Initier des discussions interministérielles afin de favoriser la mise en place d'une entente en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour la région de Laval - Assurer un principe d'équité salariale entre les femmes et les hommes 	- La Municipalité a toujours été partenaire dans les ententes ministérielles en condition féminine
	<p>LES JEUNES</p> <p>Reconnaitre les besoins particuliers et soutenir les jeunes, notamment les jeunes vivant dans les quartiers les plus défavorisés et les jeunes immigrants récents</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Considérer Laval avec les particularités des jeunes et des enfants les plus vulnérables demeurant, mais pas exclusivement, à l'intérieur des RUI - Favoriser la transition entre le milieu de garde et le milieu scolaire pour assurer une entrée scolaire réussie - Initier des discussions interministérielles afin de favoriser la mise en place d'une entente ministérielle régionale en matière de persévérance scolaire 	
	LES AÎNÉS	Considérer Laval avec les particularités des personnes âgées les plus vulnérables demeurant, mais pas exclusivement, à l'intérieur des RUI	

Mémoire - Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale – Ville de Laval

TABLEAU SYNTHÈSE DU MÉMOIRE DE LA VILLE DE LAVAL : VERS UN TROISIÈME PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL (MTESS)			
ORIENTATIONS MTESS	PRIORITÉ DES ENJEUX LAVALLOIS	RECOMMANDATIONS AU MTESS	BONNES PRATIQUES
	LES AÎNÉS	Initier des discussions interministérielles afin de favoriser la mise en place d'une entente ministérielle régionale spécifique aux aînés	
	LA FAMILLE	Reconnaître Laval avec les particularités des familles les plus vulnérables demeurant, mais pas exclusivement, dans les quartiers défavorisés où une démarche de revitalisation urbaine intégrée est implantée	
	LE LOGEMENT		
	<p>LE LOGEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> - La création de milieux de vie mixtes au plan social en favorisant l'implantation de projets de logements sociaux et abordables à divers endroits sur le territoire, permettant ainsi une déconcentration des problèmes sociaux urbains - Le développement de projets de logements sociaux et abordables afin d'augmenter l'offre sur le territoire 	<p>Reconnaître la Ville de Laval comme ville mandataire pour le développement de logements sociaux sur son territoire</p> <p>Reconnaître les particularités de certains quartiers, dont quelques-uns bénéficient d'une démarche de revitalisation intégrée, où réside une grande proportion de personnes vulnérables</p>	

TABLEAU SYNTHÈSE DU MÉMOIRE DE LA VILLE DE LAVAL : VERS UN TROISIÈME PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL (MTESS)			
ORIENTATIONS MTESS	PRIORITÉ DES ENJEUX LAVALLOIS	RECOMMANDATIONS AU MTESS	BONNES PRATIQUES
	<p>lavallois et de répondre aux besoins de la population lavalloise</p> <p>- La localisation de logements sociaux et abordables à proximité des axes de transports collectifs et des services de proximité</p>		
	<p>LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE</p> <p>Difficulté pour les personnes les plus vulnérables d'avoir accès à des revenus suffisants pour s'alimenter sainement et suffisamment étant donné la hausse du coût de la vie, celle du coût du panier de provisions nutritives, celle des coûts de logement et en conséquence, la hausse du taux d'endettement</p>	<p>Reconnaître les particularités des personnes les plus vulnérables vivant de l'insécurité alimentaire et issues, mais pas exclusivement, des quartiers défavorisés où une démarche de revitalisation urbaine intégrée est implantée</p>	
	<p>NOUVELLE ENTENTE ENTRE LAVAL ET LE MTESS</p>	<p>Négocier avec la Ville de Laval une entente de cinq ans en prenant comme base d'analyse que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Laval compte 5 % de la population du Québec, dont 16 % vit sous le seuil de faible revenu. Ainsi, en volume, elle est parmi les régions qui comptent le plus de personnes en situation de pauvreté. À cela s'ajoute le fait que 	

TABLEAU SYNTHÈSE DU MÉMOIRE DE LA VILLE DE LAVAL : VERS UN TROISIÈME PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL (MTESS)			
ORIENTATIONS MTESS	PRIORITÉ DES ENJEUX LAVALLOIS	RECOMMANDATIONS AU MTESS	BONNES PRATIQUES
		<p>Laval est la 2^e ville de destination en matière d'immigration au Québec.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La défavorisation matérielle ne doit pas primer au détriment de la défavorisation sociale • Les projets financés à long terme sont plus durables et profitables autant pour les organismes que pour les personnes visées • Considère les spécificités de la pauvreté en milieu urbain faisant en sorte que Laval reçoive sa juste part de l'enveloppe FQIS dans le cadre du volet régional pour ne plus porter préjudice à la population défavorisée lavalloise • Reconnaître à la région de Laval sa compétence pour définir ses propres enjeux régionaux et locaux • Reconnaître l'hétérogénéité du territoire lavallois et ses particularités locales et de quartier • Reconnaître et soutenir encore davantage l'importance de la mission et du fonctionnement des organismes communautaires • Reconnaître et soutenir des projets dont la durée pourrait atteindre au moins cinq ans • Reconnaître et soutenir les projets reliées aux démarches ATI et RUI et ainsi, reconnaître 	

Mémoire - Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale – Ville de Laval

TABLEAU SYNTHÈSE DU MÉMOIRE DE LA VILLE DE LAVAL : VERS UN TROISIÈME PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL (MTESS)			
ORIENTATIONS MTESS	PRIORITÉ DES ENJEUX LAVALLOIS	RECOMMANDATIONS AU MTESS	BONNES PRATIQUES
		<p>que ce sont des concepts qui atteignent un haut taux de succès et d'impacts positifs dans le milieu</p> <ul style="list-style-type: none">• Reconnaître et soutenir les initiatives visant à développer et à consolider les concertations régionales et locales	

5. Conclusion

À la lumière de l'ensemble des implications de la Ville de Laval à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale sur son territoire, cette dernière désire agir en partenariat avec le gouvernement du Québec et conclure une entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité.

Laval a toujours été présente sur toutes les tribunes concernant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et croit en avoir fait la démonstration. Elle a souvent joué un rôle important et parfois même essentiel au sein de la concertation régionale. Le trait caractéristique et unique au Québec d'être une ville, une région et un territoire favorise un leadership et une gouvernance que Laval est en mesure de définir elle-même avec les principaux partenaires institutionnels et communautaires œuvrant dans le domaine.

En conséquence, la Ville de Laval devient ainsi une porte d'entrée importante et incontournable pour entamer des discussions pour établir les paramètres d'une éventuelle entente sur son territoire. Elle est le gouvernement le plus près des besoins de la communauté, elle connaît les leviers et ressources de chaque partenaire et peut ainsi devenir l'élément clé assurant une cohérence des actions sur son territoire par le biais d'une entente qui reflète réellement les enjeux lavallois.

La prospérité économique de la région et ses caractéristiques prises dans l'ensemble québécois occultaient l'existence, à Laval, de secteurs urbains fortement fragilisés. Nous croyons avoir clairement fait la démonstration que Laval est maintenant à la croisée des chemins. Les forts changements sociodémographiques confirmés sur le territoire impliquent nécessairement un nouvel angle d'analyse de la part du MTESS. L'hétérogénéité de la région ne doit plus être remise en cause et le présent mémoire le démontre sans ambiguïté.

Aussi, il devient essentiel et important que le gouvernement adapte son organisation de sorte à appuyer les régions dans leur stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment en facilitant le développement d'approches intersectorielles et de mobilisation à l'échelle des milieux de vie. Une des options pourrait être que les directions régionales des différents ministères puissent bénéficier de marges de manœuvre financières non normées pour s'inscrire dans les priorités d'action identifiées par la région.

La Ville tentera de jouer son rôle de leader en développement social et culturel, mais aura en même temps le défi de respecter certains mandats qui lui sont propres. C'est pourquoi il serait important que le prochain plan de lutte du MTESS considère qu'à Laval, les défis à relever dans le domaine de la pauvreté et de l'exclusion sociale sont des plus nombreux et complexes nécessitant

Mémoire - Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale – Ville de Laval

un financement important du MTESS dans la région. En plus, il faut revenir sur l'importance de poursuivre la consolidation des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui sont des acteurs essentiels à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale des personnes les plus vulnérables.

Si le MTESS accepte de reconnaître les enjeux lavallois et les recommandations qui s'ensuivent, cela fera en sorte que le gouvernement pourra maintenir son rôle de régulateur en matière de justice sociale tout en reconnaissant aux régions leur potentiel, leur expertise et leur capacité d'agir en matière de prévention et d'inclusion.

6. Bibliographie

Apparicio, P. et al., *Portrait socioéconomique du territoire de la région de Laval*, Urbanisation Culture Société de l'Institut national de la recherche scientifique, Emploi-Québec, Gouvernement du Québec, 2014.

Bédard, J. et al. *Portrait lavallois sur le développement global des jeunes enfants 2014, Agir ensemble pour l'avenir des tout-petits lavallois*, Agence de la santé et des services sociaux de Laval, 2014.

Bigaouette, M. et al., *Portrait Femmes en situation de vulnérabilité à Laval*, Table de concertation de Laval en condition féminine, 2015.

Blais, E. et al. *La population immigrante à Laval*, Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval, Direction régionale de santé publique, Bulletin Sélections Santé Laval, Volume 11, no. 3, juin 2014.

Bourgault, C., *Fiche socio-économique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes*, Laval, Conseil du statut de la femme, Gouvernement du Québec, 2012

Camara, J., *Portrait statistique égalité femmes hommes*, Laval, Conseil du statut de la femme, Gouvernement du Québec, 2015.

Centraide du Grand Montréal, *Analyse territoriale 2014*, Laval, automne 2014.

Communauté métropolitaine du grand Montréal, *Observatoire du grand Montréal, Indicateurs métropolitains, 2011-2014*.

Communauté urbaine de Montréal, *Offre et besoins en logements sociaux et abordables dans le Grand Montréal, Cahiers métropolitains, n°3, décembre 2013*.

Dufour, C. et Grenier, D. *Portrait de la sécurité alimentaire à Laval en 2015*. Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval, Direction régionale de santé publique. Bulletin Sélections Santé Laval, édition spéciale, volume 12, n° 4, Novembre 2015.

Duval, S. et Bouchard, C., *Soutenir la préparation à l'école et à la vie des enfants issus de milieux défavorisés et des enfants en difficulté*, Québec, ministère de la Famille, 2013.

Fafard, A-C., Bélanger, M., Kébé, M., *État de situation de la sécurité alimentaire à Laval*, Rapport 2010, CASAL, Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Laval, 2011.

Fédération autonome de l'enseignement, *Les conséquences du décrochage scolaire des filles : Une étude exploratoires*, 2012.

Gaetz, S. et al., *État de l'itinérance au Canada 2013*, Rapport de recherche HomelessHub, Alliance Canadienne pour mettre fin à l'itinérance, 2013.

Mémoire - Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale – Ville de Laval

Gazette Officielle du Québec, Gouvernement du Québec, 28 octobre 2015, 147^e année, no. 43.

Inizan, C., *Vivre à Laval : Un logement pour tous!*, Table régionale des organismes communautaires autonomes en logement de Laval, 2013.

Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur le développement des enfants de la maternelle 2012*, Santé, Gouvernement du Québec, 2013.

Klein, J-L. et al. *La lutte contre la pauvreté et l'exclusion et l'économie sociale : conditions gagnantes des initiatives locales*, Revue vie économique, mai 2010.

LeBlanc, B., *Un premier portrait de l'itinérance sur le territoire de Laval*, Courrier Laval, 3 juin 2015.

Meunier, H. et Gagnon, K., *L'itinérance invisible*, La Presse, 20 septembre 2010.

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, *Automatisation de la gestion des indicateurs de la réussite (AGIR)*, août 2012.

Ministère de l'Éducation, du Sport et du Loisir, *Atlas de la défavorisation, Commission scolaire francophone à statut particulier, Indice de milieu socio-économique : Les unités de peuplement et les écoles secondaires pour 2014-2015*, Commission scolaire de Laval, 2015.

Ministère de l'Éducation, du Sport et du Loisir, *Portrait statistique 2011-2012 des élèves issus de l'immigration*, Formation générale des jeunes, Édition 2013, Gouvernement du Québec, 2014.

Ministère de l'Éducation, du Sport et du Loisir, *Taux de sorties sans diplôme ni qualification (décrochage annuel), parmi les sortants, en formation générale des jeunes, selon le sexe, par réseau d'enseignement et par commission scolaire, 2012-2013*, Données officielles, 2014.

Pampalon, R et Raymond, G, *Un indice de défavorisation pour la planification de la santé et du bien-être au Québec*, Agence de la santé publique du Canada, Volume 21, n° 3, 2000)

Paquin, C., *Portrait statistique, population immigrante de la région de Laval*, Conférence régionale des élus de Laval, mars 2015.

Société d'habitation du Québec, *L'habitation en bref*, 2014.

Ville de Laval, *Portrait des services et des besoins des aînés sur le territoire lavallois*, MADA, 2012.